

# **MEMORIAL**

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



# **MEMORIAL**

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

# RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1187 11 mai 2012

## **SOMMAIRE**

Apace Media plc56971	Immoparibas Royal-Neuve S.A 56974
Asteri Holding S.A 56967	King's Cross Asset Funding 41 56966
<b>Bairlinvest S.A.</b> 56970	King's Cross Asset Funding 42 56966
<b>BPA</b> Financing S.àr.l56970	King's Cross Asset Funding 5 56967
<b>BPA</b> Financing S.àr.l56970	King's Cross Asset Funding 8-MAPLE 56967
Brasserie Huppée s. à r.l56969	King's Cross Asset Funding 9 56969
Brasserie Huppée s. à r.l56969	Lemon Event & Communication Services
Brasserie Huppée s. à r.l56969	56976
Cameros Sicav56972	Les Bovins du Nord (Nordvieh) Sàrl 56976
Centrum Saint Petersbourg S.à r.l 56970	Lighthouse International Company S.A.
Centrum Saint Petersbourg S.à r.l 56971	56930
Centrum Saint Petersbourg S.à r.l 56971	Oeko-Bureau, S.à r.l56975
Chamberi Reinsurance56972	OZ International Trading Company S.A.
Chasey S.à r.l 56973	
Company and Accounting Services S.A.	Prestige Properties 56975
56974	Private Trust Management Company S.à
Content Ventures Limited56971	r.l 56973
Dado & Iaia S.A56967	PSA Finance S.C.S
Dado & Iaia S.A56970	Raiffeisen Vie S.A
Domaine de la Fagne Wery S.A 56971	Recticel Luxembourg56975
Drivam Participations S.A 56966	SKR SCI
Evergreen Estates Holding SPF S.A 56971	S.u.P. Premium I
Ferrum Pension Management S. à r.l 56972	S.u.P. Premium III56976
GREI, General Real Estate Investments	
S.A 56966	



### Lighthouse International Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 94.548.

#### And

## SEAT PAGINE GIALLE S.P.A., Società per Azioni

Registered office: n.10/4 via Grosio, 20151 Milan, Italy
Chamber of Commerce Industry Crafts and Agriculture (Camera di Commercio Industria
Artigianato e Agricoltura) of Milan - Companies' Register Office of Milan under number:
03970540963, REA 1715428

#### MERGER PLAN

In the year two-thousand and twelve on the thirtieth day of April,

before us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

(1) SEAT Pagine Gialle S.p.A., a joint stock company governed by Italian law, which shares are listed in the stock market (Mercato Telematico Azionario), having its registered office in via Grosio No. 10/4, 20151 Milan, Italy with a secondary office - which is the head office - in C.so Mortara, No. 22, 10149 Turin, Italy; registered under the Chamber of Commerce Industry Crafts and Agriculture (Camera di Commercio Industria Artigianato e Agricoltura) of Milan - Companies' Register Office of Milan under number 03970540963, REA 1715428;

hereinafter referred to as "SEAT" or the "Absorbing Company",

here represented by Mr Hervé Précigoux, lawyer, acting as authorized signatory on behalf of the Absorbing Company by virtue of a proxy given under private deed on 30 April 2012.

(2) Lighthouse International Company S.A., a société anonyme with registered office at, 46/A, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 94548 and incorporated by a deed of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, enacted on 27 June 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 833 of 13 August 2003, page 39961, whose articles of association have been amended for the last time by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 20 April 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 932 of 18 September 2004, page 44722,

hereinafter referred to as "Lighthouse" or the "Absorbed Company", together with the Absorbing Company referred to as the "Merging Companies",

here represented by Mr Robert van't Hoeft, acting as authorized signatory on behalf of the Absorbed Company by virtue of a proxy given under private deed on 30 April 2012.

The said proxies shall remain annexed to the present deed.

The appearing parties, represented in the manner hereabove stated, have requested the undersigned notary to record the following joint merger proposal (the "Joint Merger Proposal"):

"On 30 April 2012, the Boards of Directors of SEAT Pagine Gialle S.p.A., a joint stock company governed by Italian law (hereinafter named "SEAT" or "Absorbing Company"), and of Lighthouse International Company S.A., a company governed by Luxembourg law (société anonyme) (hereinafter named "Lighthouse" or "Absorbed Company"), drew up, approved and jointly subscribed to this joint cross-border merger plan (the "Joint Merger Plan") concerning the merger by absorption of Lighthouse into SEAT (the "Merger").

The Merger and the Joint Merger Plan, drawn up pursuant to Article 6 of Legislative Decree of Italian Republic No. 108 of 30 May 2008 (the "Decree 108/2008") as well as pursuant to Article 261 of the Luxembourg law of 10 August 1915 concerning commercial companies ("loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales"), as subsequently amended (the "Luxembourg Act"), will be submitted to the approval of the Extraordinary Shareholders' Meeting of SEAT and to the Extraordinary Shareholders' Meeting of Lighthouse.

The Merger, which involves a cross-border merger pursuant to Directive 2005/56/EC of the European Parliament and of the Council of 26 October 2005 (the "Directive"), concerning the two participating companies of two different EU Member States, will be carried out pursuant to the Directive, Chapter XIV of the Luxembourg Act, Decree 108/2008 and the Italian Civil Code (the "Civil Code"). The Joint Merger Plan is drawn up in Italian, French and English.

**1. Premise and Reasons of the merger.** The Merger is one step in the complex process of the restructuring of SEAT indebtedness designed to achieve a long-term stabilization of the financial structure of the Absorbing Company's group (the "Group").

As already disclosed to the market in the context of the approval of the interim financial statements of SEAT and through several press releases disclosed by the Absorbing Company during the last months, SEAT and its advisors have been involved, over the course of several months, in planning the process of restructuring of the indebtedness. The



analysis of the different alternatives has been undertaken from both technical and market perspectives and it has led to a closer examination of options that involve the reduction of the Group's financial indebtedness in the context of a consensual equitisation process of a significant portion of the Absorbing Company's subordinated debt arising from the Euro 1.3 billion loan, namely the "proceeds loan", which was entered into between the Absorbing Company and the Absorbed Company (the "Proceeds Loan") and from the high-yield notes issued by the Absorbed Company in order to raise in the market the funds required for the disbursement of the Proceeds Loan and guaranteed by the Absorbing Company (the "Lighthouse Notes").

During the last months, the Absorbing Company has engaged in many negotiations with a number of its key creditors and stakeholders, including (a) the committee set up by the creditor pursuant to the facility agreement named "Senior Facilities Agreement" (the "Senior Facilities Agreement") and by certain credit support providers, holding a derivative exposure to the debt of the creditor of the Senior Facilities Agreement that could become direct creditors of the Absorbing Company, (b) the committee set up by the representatives of a group of holders of the Lighthouse Notes; and (c) the core shareholders of the Absorbing Company (CVC Silver Nominee Limited, CART Lux S.a r.l/TARC Lux S.a r.l and Alfieri Associated - Serviços de Consultoria S.A.). Finally, also a committee comprising representatives of holders of notes issued by SEAT in 2010 and named "€550,000,000 101/2 Senior Secured Notes due 2017" and "€200,000,000 101/2 Senior Secured Notes due 2017" (the "Senior Secured Notes") has been involved in the negotiations.

After long and intensive negotiations, SEAT, on 7 March 2012, announced that it achieved the consent of the required majorities of creditors belonging to the different classes\* [\* with reference to the Senior Secured Notes, the consent procedure was completed by holding the meetings of the bondholders on 30 March 2012 and the signature of the amendments to the contractual documentation (supplemental indenture) occurred on 11 April 2012], as well as by the core shareholders, to undertake the restructuring of its financial indebtedness pursuant to the terms provided for in a "term sheet", as last amended and announced to the market on 22 February 2012.

Separate lock-up agreements (the "Lock-Up Agreements") were then executed, under which the parties undertook to (i) give execution to all steps and formalities required for the implementation of the financial restructuring, summarized in an implementation steps plan attached to the Lock-Up Agreements; and (ii) preserve the majorities required for the entire period of time provided for the implementation of the restructuring, until the deadline of 31 October 2012 (or the subsequent date that may be jointly agreed by the parties).

In order to implement the restructuring transaction as agreed and set forth in the above term sheet it was provided, among other things: (i) in the first instance, that the holders of the Lighthouse Notes (the "Lighthouse Noteholders") receive (x) Lighthouse shares representing, in the aggregate, a shareholding approximately equal to the entire capital of Lighthouse through a conversion of their entire credit by means of a transaction that provides, as an intermediate stage, for the issuance and the subsequent conversion of an instrument convertible into Lighthouse shares, and (y) an instrument exchangeable into the New Notes (defined below) (and extinguishing therefore almost the entire Lighthouse debt amount towards the Lighthouse Noteholders); and (ii) in the second instance, the allotment of shares in SEAT to the holders of the Lighthouse Notes, in exchange for Lighthouse shares, as a result of the Merger.

Accordingly, the implementation of the financial restructuring contemplates that:

- (a) the non-converted Lighthouse Notes (equal to a principal amount of Euro 65 million) will be released and replaced with notes issued by Lighthouse (the "Residual Notes") and exchangeable with newly issued debt securities (the "New Notes") that will be issued by SEAT under the indenture of the non-convertible bonds named "€550,000,000 10 <sup>1/2</sup> Senior Secured Notes due 2017"; in particular, it is contemplated that the Board of Directors of SEAT will resolve, pursuant to Article 2410 of the Civil Code, upon the issue of the New Notes on a date prior to the Effective Date (as defined below) and that the issue of the New Notes occurs on the same date as the Effective Date;
- (b) immediately after the Effective Date, SEAT will contribute substantially all its business concern (the "Hive Down") to a fully controlled and newly incorporated subsidiary or to its fully owned subsidiary Pagine Gialle Phone Service S.r.l. ("OpCo") following its transformation into a joint stock company (società per azioni) and possible change of the by laws of such company. The perimeter of the business concern involved in the hive-down (that will be precisely defined by the Board of Directors of SEAT that will resolve upon the main terms of the Hive Down and the appointment of the independent expert for the purposes of the evaluation of the business concern subject to the Hive Down pursuant to Article 2343-ter, paragraph 2 of the Civil Code) will include the business concern of SEAT post merger except for: (i) strategic management functions of the Group, represented by a certain number of employees (top management and management functions); and (ii) possibly, shareholdings in subsidiaries of the Group. Moreover, it is contemplated that OpCo will become liable for the debts arising from the Senior Secured Notes, the New Notes and the Senior Facilities Agreement pursuant to Article 2560 of the Civil Code regarding the debts included in the relevant business concern transferred, it being understood that SEAT will remain liable towards third party creditors, even if on second instance;
- (c) the indebtedness deriving from the Senior Facilities Agreement will be exchanged or refinanced with a new senior debt, pursuant to a new senior facilities agreement entered into by OpCo, The Royal Bank of Scotland plc ("RBS") and SEAT as provided for in the term sheet (the "New Senior Facilities Agreement") that, with respect to the existing debt, will have only a medium-term tranche (other than the revolving), the provisions of new final maturity dates of the repayments, the provision of different so called "margin spread", as indicated in details in the term sheet. Finally, SEAT will



grant a share pledge over all of the shares of OpCo to secure the obligations under the New Senior Facilities Agreement, the Senior Secured Notes and the New Notes.

The Hive-Down will be implemented also in light of the release of the existing pledge over approximately 49.6% of the Absorbing Company's shares in favour of certain senior creditors, in order to ensure that 100% of the shares of the main operating companies of the Group are pledged in favour of the senior creditors of the Group (RBS, the holders of the Senior Secured Notes and the holders of the New Notes).

The restructuring will be implemented in the context of a reorganisation plan of SEAT pursuant to Article 67(3)(d) of Italian Royal Decree no. 267 of 16 March 1942. As announced to the market on 23 March 2012, on 14 February 2012 SEAT obtained the opinion released by an independent expert confirming the adequacy of the reorganisation plan underlying the financial restructuring.

It is also specified that the execution of the impairment test on goodwill, on participations and on the financial credits towards the same, as at 31 December 2011 has determined the need for a write-down for an amount of Euro 733.6 million in the financial statements of SEAT as at 31 December 2011 that involved a loss of Euro 817.9 million and a negative equity for an amount of Euro 557.1 million. Such circumstance implies the occurrence of the case provided for in Article 2447 of the Civil Code. On 30 April 2012, the Board of Directors of the Absorbing Company, acknowledging losses for an amount that lead to a reduction of the share capital below the legal threshold, resolved to submit to the Shareholders' Extraordinary Meeting of SEAT, inter alia, (i) jointly with the approval of the financial statements as at 31 December 2011, the first quarter report as at 31 March 2012 that will be used as financial statements of the Absorbing Company pursuant to Article 2447 of the Civil Code and (ii) the approval of the Merger, the implementation of which, to be effective within the appropriate term that - based on the specific circumstances - will be determined by the Board of Directors of the Absorbing Company and in any case no later than 31 December 2012, would be an appropriate remedy in order to balance the loss of the Absorbing Company's share capital since the net equity of SEAT is expected to be increased, as a consequence of the Merger, by a significant and sufficient amount so as to prevent the occurrence of the events provided under Articles 2446 and 2447 of the Civil Code. The same Shareholders' Meeting of SEAT, called for the approval of the financial statements as at 31 December 2011 and of the Merger, will be called to resolve upon, subordinately - in the event the Merger is not carried out within the term referred to above - the granting of power to the Board of Directors for the acknowledgment of the cause of dissolution pursuant to Article 2484, paragraph 1, no. 4 of the Civil Code and the appointment of liquidators pursuant to Article 2487 of the Civil Code.

The Merger is therefore the means by which, the loss of the entire share capital would be remedied and the need to recapitalize the Company would therefore be, pursuant to Article 2447 of the Civil Code, fulfilled. In this sense, the explanatory report drawn up pursuant to Article 2501-quinquies of the Civil Code by the Board of Directors of SEAT, explains that the Merger will be an appropriate remedy for the Absorbing Company to the negative equity illustrated above, thus allowing it to restore a balanced ratio between the share capital and the equity capital.

- **2. Type of merger.** The Merger will be carried out by the absorption of Lighthouse into SEAT pursuant to Article 2501 of the Civil Code and Articles 257 and ff. of the Luxembourg Act. Following the Merger, SEAT will assume, by way of universal succession, all assets and liabilities, as well as all rights and obligations of Lighthouse, which will be dissolved and cease to exist without being put into liquidation.
- 3. Legal form, Company name and Registered office of the absorbing company and of the absorbed company. (Article 2501-ter, paragraph 1, No. 1) of the Civil Code and Article 6, paragraph 1, letter a) of the Decree 108/2008; Article 261 (2) a) of the Luxembourg Act)
  - 3.1 Absorbing Company

SEAT Pagine Gialle S.p.A., a joint stock company governed by Italian law, whose shares are listed in the stock market (Mercato Telematico Azionario), organized and managed by Borsa Italiana S.p.A., having its registered office in Milan, via Grosio n. 10/4, with a secondary office - which is the head office - in Turin, C.so Mortara, No. 22, subscribed and paid share capital of Euro 450,265,793.58, divided into 1,927,027,333 ordinary shares with voting rights and 680,373 savings shares without voting rights, all without par value expressed; registered with the Chamber of Commerce Industry Crafts and Agriculture (Camera di Commercio Industria Artigianato e Agricoltura) of Milan - Companies' Register Office of Milan under number 03970540963, REA 1715428.

Being a merger by absorption, following the Merger, the Absorbing Company will keep its current legal form, company name and registered office, remaining therefore subject to the Italian law.

## 3.2 Absorbed Company

Lighthouse International Company S.A., a company governed by Luxembourg law (société anonyme) having its registered office and domicile in Luxembourg, L-1855, Avenue J. F. Kennedy, No. 46/A and with its centre of main interests in 17 Grosvenor Street, London W1K 4GQ, subscribed and paid share capital of Euro 31,000, divided into 15,500 shares with a nominal value equal to Euro 2; registered with the Commercial Register of Luxembourg (Registre de Commerce et des Sociétés) under B 94.548.

From a procedural perspective, it is worth noting that, in the context of the financial restructuring, it is contemplated that Lighthouse will apply for Administration in the United Kingdom proceeding under the Insolvency Act 1986. The Administrator appointed according to such procedure will have powers to act on behalf of Lighthouse including entering



into agreements to implement the proposed transaction. As Administration is listed in Annex A of EC Regulation 1346/00, accordingly, the Administrator's power to act on behalf of Lighthouse (including the entry into the aforementioned documentation), if exercised appropriately, will be recognised in all other Member States. It is expected that the Administration procedure will not have an impact on the timing of the Merger process and that it will cease prior to the Effective Date. With the consent of the Administrator, central administration functions of Lighthouse will remain in Luxembourg until and including the Effective Date (as defined in paragraph 8 below).

For the purposes of the equitisation of the Lighthouse Notes as described in paragraph 1 above, in determining the exchange ratio mentioned in paragraph 5 below, it was assumed that:

- 1. for the purpose of the equitisation of the Lighthouse Notes, Lighthouse will proceed to a capital increase amounting to Euro 195,000,000 by issuing 97,500,000 shares. The capital of the Absorbed Company before the Merger will thus be equal to Euro 195,031,000, divided into 97,515,500 shares; and
- 2. the total amount of the Lighthouse Notes subject to the equitisation will be equal to Euro 1,235,000,000 as principal plus Euro 69,333,333 for accrued but not paid interests until 31 December 2011 for a total amount of Euro 1,304,333,333.
- **4. Articles of association of the absorbing company.** (Article 2501-ter, paragraph 1, No. 2) of the Civil Code and Article 261 (4) a) of the Luxembourg Act)

The articles of association of the Absorbing Company will not be modified as a consequence of the Merger, with the exception of the amendment to Article 5, necessary to reflect the increase of the number of ordinary shares and the issuance of the ordinary and saving exchange shares at the service of the Warrants, for the purposes of the satisfaction of the Exchange Ratio (as indicated in the following paragraph 5).

Attached to this Joint Merger Plan are:

- (i) as Annex 1, the current articles of association of the Absorbing Company;
- (ii) as Annex 2, Article 5 of the articles of association of the Absorbing Company as amended as a consequence of the Merger; as well as
- (iii) as Annex 3, the other amendments to the articles of association of the Absorbing Company that the Board of Directors of SEAT resolved to submit for approval to the Extraordinary Shareholders' Meeting, convened to resolve upon the Merger. For the description of such articles subject to amendment reference is made to the explanatory report drawn up by the Board of Directors of SEAT pursuant to Article 125-ter of the legislative decree No. 58 of 24 February 1998, and Article 72 of CONSOB's regulation no. 11971 of 14 May 1999, as subsequently amended (the "Issuers' Regulation").
- **5. Share exchange ratio and Amount of the possible additional cash payment.** (Article 2501-ter, paragraph 1, number 3) of the Civil Code and Article 261 (2) b) of the Luxembourg Act)

The share exchange ratio has been determined in No. 145 SEAT ordinary shares to be issued, without par value, for each Lighthouse share (the "Exchange Ratio").

Pursuant to Article 2504-ter, paragraph 2 of the Civil Code, the Lighthouse shares directly held by SEAT will be cancelled with no exchange.

No additional cash payment is provided.

For the purposes of the fulfilment of the Exchange Ratio, the Absorbing Company will resolve upon the issuance of maximum 14,139,185,625 ordinary shares with no par value, without proceeding to increase its share capital, with the following restatement of the implicit value per share. The decision not to proceed to an increase in its share capital was imposed by the need to grant the Absorbing Company, on the Effective Date (as defined in paragraph 8 below) a balanced ratio between share capital and total net equity.

In the context of the Exchange Ratio and as a remodelling of the same, it was also provided that any shareholder of the Absorbing Company as at the date immediately preceding the Effective Date (as defined in paragraph 8 below) (the "Present Shareholders") will be granted the right to receive New Shares (as defined below) through the exercise of warrants to be assigned on a free basis, whose main characteristics are described below. In particular, it is provided that the warrants grant the holder the right to receive, subject to the occurrence of the Exercise Conditions (as defined below) and to the exercise of the warrants according to the terms and conditions of the warrants, newly issued ordinary and saving shares of SEAT (depending on the securities held) (the "New Shares") representing, in the aggregate, approximately 3% of the post merger share capital of the Absorbing Company, no consideration being due, according to the following ratio:

- (i) No. 1 warrant for each ordinary share owned (the "Ordinary Warrants"); upon and subject to the occurrence of all Exercise Conditions (as defined below) for every No. 100 Ordinary Warrants assigned and exercised, 29 post Merger ordinary shares of the Absorbing Company will be assigned;
- (ii) No. 1 warrant for each saving share owned (the "Saving Warrants" and, together with the Ordinary Warrants, the "Warrants"); upon and subject to the occurrence of all Exercise Conditions (as defined below) for every No. 100 Saving Warrants assigned and exercised, 29 post Merger saving shares of the Absorbing Company will be assigned.

The New Shares will be issued without increasing the post Merger share capital of SEAT with the consequent restatement of the implicit value of the SEAT shares post Merger. The right to receive the New Shares upon exercise of the



Warrants will be regulated by the terms and conditions of the Warrants and will be subject to prior verification, by the Board of Directors, of the fulfilment, within two years from the date of completion of the transactions relating to the financial restructuring, as specified in the terms and conditions of the Warrants (the "Validity Period"), of the exercise conditions as indicated in Annex 4 (jointly, the "Exercise Conditions").

After the Validity Period, should the Exercise Conditions not be met, the Warrants will cease and, as a consequence, the right of the holders to receive New Shares will also cease.

In view of their characteristics, the terms and conditions of the Warrants, that will be approved by the Board of Directors of the Absorbing Company, will provide the following anti-dilution clauses: (i) in the case of a free capital increase by the allocation of new shares, also the number of the New Shares to be assigned upon exercise of the Warrants will be proportionally increased; (ii) in the case of grouping or splitting of the shares, the number of the New Shares to be assigned upon exercise of the Warrants will be consequently modified by a proportional decrease or increase; (iii) in the case of reduction of the share capital due to losses, with cancellation of the shares, the number of the New Shares to be assigned upon exercise of the Warrants will be proportionally modified; (iv) in the case of a merger or de-merger in which SEAT is not the absorbing or beneficiary company, SEAT will take into account the rights of the holders of the Warrants in the context of the implementation of such transactions so as to allow the holders of Warrants to exercise the relevant rights towards the absorbing or the beneficiary company on the basis of the relevant exchange or allotment ratios.

For the purposes of the fulfilment of the possible obligation to assign the shares deriving from the exercise of the Warrants, the Absorbing Company will resolve on the issuance of maximum 558,837,917 ordinary shares and maximum 197,287 saving shares, with no par value. The Absorbing Company, for the purpose of the squaring of the Warrants, will identify one or more ordinary and saving shareholders available to renounce to no. 33 Ordinary Warrants and no. 73 Saving Warrants; the aggregate number of the shares to be issued in relation to the exercise of the Warrants (indicated above) takes already into account the mentioned renounce.

The report on the fairness of the Exchange Ratio, pursuant to Article 2501-sexies of the Civil Code and Article 9 of the Decree 108/2008 as well as Article 266 of the Luxembourg Act, will be prepared by the auditing firm Reconta Ernst & Young S.p.A., appointed as common expert by the Court of Milan with order filed on 20 March 2012, following the joint request of SEAT and Lighthouse.

**6. Terms for the allotment of the shares and of the warrants of the absorbing company.** (Article 2501-ter, paragraph 1, No. 4) of the Civil Code and Article 261 (2) c) of the Luxembourg Act)

In order to implement the Merger, the Absorbing Company will proceed to issue a maximum of 14, 139, 185, 625 newly issued SEAT ordinary shares, with no par value, to be allotted in exchange to Lighthouse shareholders (other than SEAT), based on the Exchange Ratio specified in paragraph 5 above (the "Exchanged Shares").

No expense will be borne by the Lighthouse shareholders for the purposes of the exchange transaction.

The Exchanged Shares - that will be listed as the ordinary shares of the Absorbing Company currently outstanding - will be issued in a dematerialized form by recording in the centralized management system managed by Monte Titoli S.p.A. starting from the first business day following the Effective Date. With reference to this date, as well as, to the extent necessary, to the timing and terms to proceed to the exchange operations, the Absorbing Company will publish a notice in at least a national newspaper.

Further information on the terms for the allotment of the Exchanged Shares will be communicated, if necessary, in the above mentioned notice.

The Warrants will be allotted to the entitled persons through the centralized management system managed by Monte Titoli S.p.A., according to the terms and conditions that will be indicated in the regulations relating to the Warrants and announced to the market.

As already indicated in paragraph 5 above, the Absorbing Company, for the purpose of the squaring of the Warrants, will identify one or more ordinary and saving shareholders available to renounce no. 33 Ordinary Warrants and no. 73 Saving Warrants.

7. Date from which the ordinary shares of the absorbing company allotted in exchange will be entitled to dividends; Special terms and Conditions regarding the right to dividends. (Article 2501-ter, paragraph 1, No. 5) of the Civil Code and article 6, Paragraph 1, letter b) of the Decree 108/2008; Article 261 (2) d) of the Luxembourg Act)

The ordinary shares of the Absorbing Company issued in exchange of the Lighthouse shares (according to what is specified in previous paragraph 6) will all have standard dividend rights as from the issue date and, therefore, will grant to the holders rights equivalent to those granted to the holders of the ordinary shares of the Absorbing Company outstanding as at the Effective Date (as defined in following paragraph 8).

**8. Effective date.** (Article 2501-ter, paragraph 1, No. 6) of the Civil Code and Article 6, paragraph 1, letter i) of the Decree 108/2008; Article 261 (2) e), 272 and 273 of the Luxembourg Act)

The legal effects of the Merger will be effective, pursuant to the combined provisions of Article 12 of the Directive and Article 15 of Decree 108/2008, as of the date of the merger deed registration with the Companies' Register of the



Absorbing Company or as of the different subsequent date that shall be indicated in the merger deed (the "Effective Date").

The operations of the Absorbed Company will be registered in the financial statements of the Absorbing Company beginning from the Effective Date; from the same date the tax effects of the Merger will also come into effect.

**9.** Treatments or rights that may be granted to special categories of shareholders and to holders of securities other than shares. (Article 2501-ter, paragraph 1, No. 7) of the Civil Code and Article 261 (2) f) of the Luxembourg Act)

No special treatment is reserved to the holders of savings shares of SEAT nor is it provided to proceed to the issuance of savings shares in the context of the Merger, except for what is provided in relation to the Warrants.

No special treatment is reserved to the holders of the Senior Secured Notes issued by SEAT. As announced to the market, on 30 March 2012, in the context of the steps required for the implementation of the restructuring transaction and following the successful conclusion of the consent solicitation procedure provided for in the terms and conditions of the relevant bonds, the meetings of the holders of the Senior Secured Notes acknowledged and, to the extent under their competence, approved the amendments to the contractual documentation relating to each of the mentioned bonds. The deeds of amendment to the contractual documentation (so called "Supplemental Indenture") have been entered into on 11 April 2012 and, in light of the circumstance that the amendments to the contractual documentation are functional to the implementation of the restructuring transaction, it is provided that the deeds of amendment will no longer be effective in the event of failure in the completion of the steps required to carry out the implementation of the restructuring by 31 December 2012, including the failure in the completion of the Merger.

In the context of the implementation of the financial restructuring, it is also provided that the Residual Notes are exchanged with New Notes.

As mentioned in paragraph 1 above, immediately after the Effective Date, the New Notes will be subject to the Hive Down in favour of OpCo, which will become liable for all the debts relating to the New Notes, it being understood that SEAT will remain liable towards the third party creditor, jointly with OpCo; however, in the event of default, the third creditor will have the duty to demand performance from OpCo and only after the request is not fulfilled, the third party creditor may demand performance from SEAT. The indenture under which the New Notes will be issued, as amended on 11 April 2012, already provides the change in the main obligor of the obligation that will result from the hive down of the debt relating to the New Notes.

10. Special benefits that may be granted to the expert examining the joint merger plan, To the members of the administrative, Management and supervisory bodies of the companies involved in the merger. (Article 2501-ter, paragraph 1, No. 8) of the Civil Code; Article 6, paragraph 1, letter c) of the Decree 108/2008 and Article 261 (2) g) of the Luxembourg Act)

No special benefit is granted to the directors or to the members of the supervisory bodies of the Absorbing Company or of the Absorbed Company in connection with the Merger. No special benefit is also granted to the independent expert appointed by the parties, who will receive an adequate remuneration in accordance to what has been approved by the companies involved in the Merger.

**11. Likely repercussions of the cross-border merger on employment.** (Article 6, paragraph 1, letter e) of the Decree 108/2008 and Article 261 (4) b) of the Luxembourg Act)

The Absorbed Company, on the approval of this Joint Merger Plan, is not part of any employment agreement. Therefore, the procedure provided for pursuant to Article 47 of the Italian law No. 428 of 29 December 1990, is not applicable.

Nevertheless, pursuant to Article 8 of the Decree 108/2008 and pursuant to Article 7 of the Directive, the explanatory report relating to this Joint Merger Plan will be sent to the representatives of the employees of SEAT at least 30 days prior to the final approval of the Merger by the Extraordinary Shareholders' Meeting of the Absorbing Company.

Providing the above, the Merger will not have an effect on the employees of the Absorbing Company and of the group in general.

12. Information about the procedures for the involvement of employees in the definition of their rights to participation in the absorbing company. (Article 6, paragraph 1, letter d) of the Decree 108/2008 and Article 261 (4) c) of the Luxembourg Act)

Article 19 of Decree 108/2008 regulating the participation of the employees in the Absorbing Company is not applicable in this case, since the relevant conditions do not occur. Both the Absorbing Company and the Absorbed Company are not managed under an employee participation system pursuant to Article 16 of the Directive and Article 2, paragraph 1, letter m), of Legislative Decree No. 188 of 19 August 2005.

**13.** Information on the valuation of the assets and Liabilities that are transferred to the absorbing company. (Article 6, paragraph 1, letter f) of the Decree 108/2008 and Article 261 (4) d) of the Luxembourg Act)

The assets and liabilities that are transferred to the Absorbing Company are indicated in the financial statements of the Absorbed Company as at al 31 December 2011 and are valued by application of the international accounting standards (IAS / IFRS).



**14.** Reference dates of the merging companies' accounts used to establish the conditions of the merger. (Article 6, paragraph 1, letter g) of the Decree 108/2008 and Article 261 (4) e) of the Luxembourg Act)

The Merger will be carried out on the basis of the financial statements of the merging companies as at 31 December 2011, represented, with reference to SEAT, by the draft financial statements as at 31 December 2011 approved by the Board of Directors of the Absorbing Company and, with reference to Lighthouse, by the financial statements as at 31 December 2011 approved by the Shareholders' Meeting of the Absorbed Company.

- **15. Effective date vis-à-vis third parties.** The legal effects of the Merger vis-a-vis third parties will be effective from the Effective Date (as specified in paragraph 8 above).
- **16. Disclosure.** In addition to the documentation required under the Civil Code, the Decree 108/2008 and the Luxembourg Act that will be made available according to the manner and the term therein prescribed, it will also be made available to the public, according to the term of law, the information document provided for in Article 70, paragraph 4, of the Issuers' Regulation.
- 17. Rights of creditors. The creditors of the Absorbing Company, whose credits predate the registration of the Joint Merger Plan in the Companies' Register, may oppose pursuant to the provisions of Article 2503 of the Civil Code; any opposition shall be filed within 60 days from the last registration provided for in Article 2502-bis of the Civil Code. It should be noted that, also in the case of opposition, the competent Court, if it considers the danger of prejudice for the creditors unfounded or if the debtor company has given appropriate guarantees, can decide that the Merger will take place despite the opposition, pursuant to what is provided for in Article 2503 of the Civil Code.

The creditors of the Absorbed Company, whose claims predate the date of publication of the notarial deed of the Extraordinary Shareholders' Meeting of the Absorbed Company recording the Merger in the Luxembourg official gazette Memorial C may, notwithstanding any agreement to the contrary, apply within two months of such date of publication in the Memorial C to the competent Court sitting as in urgent matters, to obtain adequate safeguard of collateral for any matured or unmatured debts, where they can credibly demonstrate that, due to the Merger, the fulfilment of their claims is at stake and that no adequate safeguards have been obtained. The President of the competent Court shall reject the application if the creditor is already in possession of adequate safeguards or if such safeguards are unnecessary, having regard to the financial situation of the company after the Merger. The application may be turned down by paying the creditor even if the debt is unmatured. If the safeguards are not provided within the time limit prescribed, the debt shall immediately fall due. It should be noted that the application proposed by the creditors of the Absorbed Company will not jeopardise the effectiveness of the Merger.

Full information on the conditions of exercise of the creditors' rights illustrated above may be obtained free of charge at the registered office of the companies participating in the Merger.

The Merger referred to in this Joint Merger Plan does not constitute a merger pursuant to Article 2501-bis of the Civil Code.

The Joint Merger Plan and the articles of association of the Absorbing Company hereinafter attached may be subject to amendments, supplements and/or updates (included numerical) that are permitted by law or that may be requested in the context of the registration with the competent Companies' Register of the merging companies."

## Annex 1. Current articles of association of the absorbing company

## "Title I. Identification elements

**Art. 1. Name.** A corporation is organized under the name of "Seat Pagine Gialle S.p.A.". The Company name may be written in upper or lower case letters, with or without dashes and/or periods.

The Company may validly identify itself, for all legal purposes, in all acts in which it is involved, by the abbreviated name "SEAT S.p.A." or "SEAT PG S.p.A." without being linked to any graphic representation.

- **Art. 2. Registered head office.** The registered head office of the Company is located in Milan and its secondary office in Turin.
- **Art. 3. Duration.** The duration of the Company is until December 31 st, 2100, and may be extended by resolution of the Shareholders' Meeting.
- Art. 4. Purpose. The purpose of the Company is to operate in the industry and trade of publishing, printing and graphics in general, in any form and by any means, including online; to gather and engage in advertising including for the account of third parties in any form and for any means of communication, including the exchange for goods or services; management of activities, including promotional activities, in the field of advertising communication and public relations initiatives; engaging in, preparing and selling, with all technological means and any other transmission support, including online and via the Internet, all types of documentation services concerning however the various forms of economic activities, including but not limited to databases and support services for trading goods and services; managing all activities related to information processing and use of any type and in any manner, including the use and sale of communication services of any type, and therefore also telematic and electronic, by any instruments and means, including management



of electronic communication networks, and any related, complementary or instrumental production and sales activity in the areas mentioned above.

The Company may also engage in all operations - i.e. commercial, in securities, in real estate, industrial, and financial (the latter not performed vis-a-vis with the public) -functionally connected with the corporate purpose; for this purpose, it may also directly or indirectly acquire as an exception and in accordance with law, interests and holdings in other corporations or companies, expressly excluding any activities inherent to raising of public funds and any other activities not permitted by law.

### Title II. Share capital and Bonds

**Art. 5. Share capital size.** The Company's share capital, subscribed and paid in, is equal to EUR 450,265,793.58 (four hundred and fifty million two hundred and sixty-five thousand seven hundred and ninety-three/58) divided into 1,927,027.333 (one billion nine hundred and twenty-seven million twenty-seven thousand three hundred and thirty-three) ordinary shares and 680,373 (six hundred and eighty thousand three hundred and seventy-three) savings shares, of no par value.

In resolutions concerning paid capital increases, the option right can be excluded to the maximum extent of 10 per cent of previously existing capital, on condition that the issue price corresponds to the shares' market value and that this is confirmed in a specific report by the firm appointed to perform the legal audit of accounts.

Art. 6. Shares. The Shareholders' Meeting may resolve to issue shares with varying rights, in accordance with law.

Within the limits and conditions established by law, the shares may be bearer shares.

Bearer shares may be converted into registered shares and vice versa at the request and expense of the interested party.

Shares are issued according to the dematerialisation system.

Savings shares have the privileges and rights described in this article.

Net profits reported in the regularly approved financial statements, less allocations to legal reserves, must be distributed to holders of savings shares up to an amount equal to five per cent of EUR 6.00 per share.

Any profits remaining after allocating the preferred dividend to the savings shares as established in the previous paragraph and as resolved by the Shareholders' Meeting shall be distributed among all shares so that savings shares receive a greater cumulative dividend that ordinary shares, equal to two per cent of EUR 6.00 per share.

When a dividend that is less than the amount indicated in the sixth paragraph from above is allocated to savings shares during any fiscal year, the difference shall be added to the preferred dividend during the two subsequent fiscal years.

In the case of distribution of reserves, savings shares have the same rights of other shares. Moreover, the meeting that approves the financial statements has the option - in case such financial statements show no or insufficient net profit -, to use the available reserves in order to meet the capital rights mentioned under item six above as possibly increased according to item eight above.

A share capital reduction due to losses shall not affect the savings shares except for the portion of the loss that is not met by the portion of share capital represented by the other shares.

At the winding up of the company, savings shares shall have preference in redemption of share capital up to the amount of EUR 6.00 per share. If there is subsequent reverse split or share-splitting (also as regards capital transactions, should any be necessary in order not to affect the rights of holders of savings shares should the shares have a par value), this fixed amount per share will be modified accordingly.

In order to provide the common representative with sufficient information on operations that may impact on the price development of savings shares, said representative shall be sent notices with regard to this matter, as it is relevant and required by law.

If at any time ordinary or savings shares of the company are excluded from trading, savings shares shall retain their rights and characteristics, unless savings shareholders are given the right to request conversion of their shares to ordinary or preferred shares listed on the exchange, with the same characteristics as the savings shares, in accordance with pertinent legal provisions in effect at that time, and the right to vote only in Extraordinary Shareholders' Meetings. The right to convert may be exercised by savings shareholders according to the terms and conditions to be defined by a resolution of the Extraordinary Shareholders' Meeting convened for this purpose, subject to approval by a meeting of savings shareholders, if applicable.

Art. 7. Bonds. The Company may issue bonds in accordance with law.

# Title III. Shareholders' meeting

**Art. 8. Right to attend.** Those who have the right to vote in compliance with applicable regulations, in the ways and terms envisaged, can attend shareholders' meetings.

Each party who has the right to vote and who has the right to attend shareholders' meetings can cause himself/herself to be represented by means of a written proxy or a proxy granted via electronic mail pursuant to the applicable regulations.

The proxy may be issued to an individual or legal entity.



The proxy can be notified electronically via use of a specific section of the Company's website, according to the procedures indicated in the meeting notice, or via certified email sent to the email address indicated at any given time in the meeting notice.

The Company may appoint, for each Shareholders' Meeting, by indicating in the notice of call, a person that the members may appoint as a proxy with voting instructions for all or some of the proposals on the agenda, within the time limits and according to the procedures required by law.

Art. 9. Powers. The Shareholders' Meeting has the authority expressly conferred to it by law.

**Art. 10. Meeting notice.** The Shareholders' Meeting is convened in accordance with law in the municipal district in which the registered office of the company is located or, if required, the secondary office, by means of a notice published in the manner and within the terms envisaged by applicable regulations.

The Ordinary Shareholders' Meeting for approval of year-end financial statements must be held within 180 days after the end of the company's fiscal year, according to the relevant law, due to the Company being required to prepare consolidated financial statements or, in any case, whenever specific needs concerning the structure and the corporate purpose of the Company render it necessary.

Shareholders' meetings are also held whenever the Board deems it to be appropriate or when the law requires that they be held.

The Ordinary and Extraordinary Shareholder's Meetings are normally held in more than one call. In this case, in the case of failure to reach a quorum on second call, extraordinary meetings of shareholders can be held on third call.

The Board of Directors may, if it sees fit, determine that both the Ordinary and the Extraordinary Shareholders' Meetings are to be held in a single call, with the provision that the majorities provided by law for the second call shall be applied for the ordinary session, while the majorities provided by law for calls following the second call shall be applied for the extraordinary session.

**Art. 11. Ordinary and Extraordinary shareholders' meetings.** Only ordinary shares are entitled to vote in Ordinary Shareholders' Meetings.

At Extraordinary Shareholders' Meetings ordinary shares are entitled to vote and, if issued, preference shares that have voting rights.

The quorum for the establishment and resolutions of Shareholders' Meetings is provided for by the law for both Shareholder's Meetings held on a single call and those held on more than one call.

**Art. 12. Chairman and Conducting business.** The Chairman of the Board of Directors presides over the Shareholders' Meeting.

If she/he is absent or otherwise impeded from presiding, the meeting is to be chaired by the Vice Chairman, if any, or, secondarily, by a person elected with the vote of the majority of those present, according to the number of votes held.

At the request of the Chairman, the Meeting appoints a secretary, who need not be a shareholder, applying the approach indicated in the previous paragraph.

In the situations provided by law and if the Chairman of the Meeting deems it appropriate, the minutes may be prepared as a public instrument by a notary appointed by the Chairman.

The Meeting Chairman verifies - also by means of specifically appointed persons - the right to attend, compliance of proxies with applicable regulations, proper constitution of the meeting, and the identity and legitimation of those present. He directs meeting proceedings and takes appropriate measures to assure orderly discussion and voting, defining the latter's method and ascertaining its results.

The Chairman may select two or more tellers to count votes from among those present.

The meetings may be controlled by Regulations approved by resolution of the Ordinary Shareholders' Meeting.

**Art. 13. Copies and Abstracts.** Copies and abstracts of minutes of Shareholders' Meetings may be issued and certified by the Chairman or the Secretary of the Board of Directors.

## Title IV. Administrative and Governing bodies

**Art. 14. Composition of the board of directors.** The Company is managed by a Board of Directors composed of a minimum of 7 (seven) and a maximum of 21 (twenty-one) Directors.

The Shareholders' Meeting determines the number of members of the Board of Directors, which remains unchanged until otherwise resolved and throughout the term of office, subject to the maximum limits established by law.

Directors may be re-elected.

Whenever, for any reason whatsoever, the majority of Directors elected by the Shareholders' Meeting cease to perform their duties before their term of office has elapsed, the term of office of the remaining directors on the Board of Directors is considered to have expired and they shall cease to perform their duties when the Board of Directors is reappointed by the Shareholders' Meeting.



The appointment of the Board of Directors shall be based on a list submitted by the shareholders, in accordance with the following paragraphs, or by the exiting Board of Directors, in any case without prejudice to the application of different and further provisions under mandatory legal or regulatory rules. The candidates must be listed progressively.

Each list must contain and expressly indicate at least two candidates who meet the independence requirements required in Article 147-fer, IV C, of Legislative Decree no. 58/1998.

The list submitted by the outgoing Board of Directors and the lists submitted by the shareholders shall be deposited at the registered office of the Company by the end of the 25 <sup>th</sup> (twenty-fifth) day before the date of the shareholders' meeting convened to resolve appointment of the members of the Board of Directors and must be made available to the public at the Company's registered office, on its website, and with the other methods established by CONSOB [Italian securities and exchange commission] via regulation, at least 21 (twenty-one) days before the date of the shareholders' meeting concerned.

Shareholders may submit or agree to the submission of only one list, and candidates may list themselves on one list only; otherwise they shall be disqualified.

Only those shareholders who, alone or together with other shareholders, own voting shares representing at least 2% of the voting capital in ordinary shareholders' meetings, or representing the lower percentage determined by CONSOB pursuant to Article 147-fer, I C, of Legislative Decree no. 58/1998, shall be entitled to submit a list. In order to prove the aforementioned entitlement copies of the certificates issued by authorised intermediaries and proving ownership of the number of shares required to present the lists themselves are to be filed at the registered offices of the Company by the deadline established for publication of the lists.

Together with each list, within the term indicated above, professional resumes and statements are to be submitted in which each candidate accepts the nomination and attests, under his or her own responsibility, that there is no cause for ineligibility or disqualification, and to compliance with the requirements of law and the articles of association prescribed for the position, and mentions the possibility of being qualified as independent pursuant to Article 147-ter, IV C, of Legislative Decree no. 58/1998. Any lists which fail to observe the foregoing requirements shall be considered as not having been submitted.

All shareholders with voting rights may only vote one list.

Except as otherwise required by the conditions listed below for compliance with the minimum number of directors who, in accordance with applicable regulations, must meet the independence requirements or be appointed, where possible, by minority interests, the procedures indicated below are to be followed in electing the Board of Directors:

- 1) from the list that received the greatest number of votes in the Shareholders' Meeting, a number of directors corresponding to the number of members of the Board of Directors, less two are selected, based upon their order of priority on the list;
- 2) the remaining directors are elected from other lists; for this purpose, the votes received by the lists are divided by one and subsequently by two. The resulting quotients shall be progressively assigned to the candidates on each of these lists, according to the respective order of priority. The quotients assigned to the candidates on the various lists shall be arranged in a single list in decreasing order. Those who receive the highest quotient shall be elected. If quotients are even, the candidate on the list that has not elected any director shall be elected.

In the event of an equal number of votes and the same quotients, a new vote shall be held, and the candidate who receives the simple majority vote shall be elected.

It is understood that:

- (i) at least one director must be appointed from a list, if any, which is not connected, either directly or indirectly, with the shareholders who have presented or voted the list which has ranked first in the number of votes, and
- (ii) at least one director appointed from the list which has obtained the majority of the votes at the shareholders' meeting, as well as at least one of the directors appointed from the list ranking second in the number of votes obtained, shall meet the independence requirements under Article 147-fer, IV C, of Legislative Decree no. 58/1998.

In order to appoint directors for any reason who are not appointed in the manner described above, the Shareholders' Meeting shall pass resolutions with the majority provided by law, without prejudice to the obligation to comply with the minimum number of directors who meet the abovementioned independence requirements.

If, during the course of the fiscal year, one or more directors cedes from his post, the procedures indicated in Article 2386 of the Italian Civil Code shall prevail.

**Art. 15. Chairman - Vice chairman - Secretary.** The Board of Directors shall elect a Chairman from among its members, if the Shareholder's Meeting has not already done so, and may elect a Vice Chairman as well as a Secretary, who need not be a member of the Board.

Art. 16. Meetings of board of directors. The Board of Directors shall be convened by the Chairman or, if he/she is unable to do so, by the Vice Chairman, if any, or the Managing Director, if any, of by the oldest Director, and meetings are held at least quarterly and whenever considered necessary, or when a written request for a meeting is submitted to the Chairman, indicating the agenda, by at least two Directors or one permanent Statutory Auditor. Board meetings shall be held at the registered offices of the company or elsewhere, as indicated in the meeting notice. Board meetings may



be held by teleconferencing or videoconferencing, provided that all participants may be identified by the Chairman and all other participants, and that they are able to follow the discussion and participate in real time in the deliberations, and that they are able to exchange documents regarding such deliberations, and that all of the foregoing is recorded in the minutes. If such circumstances are verified, the Board meeting is considered to be held at the location of the Chairman and where the Secretary of the meeting is, in order to be able to draft the minutes.

Notice of the meeting shall be sent by express mail, telegram, fax, e-mail to each Director and permanent Statutory Auditor at least 5 (five) days prior to the date scheduled for the meeting. In emergencies, the meeting notice may be sent at least 1 (one) day prior to the date scheduled for the meeting.

If the Chairman is absent or otherwise unable to preside, the Board meeting is presided over by the Vice Chairman, if any, or the Managing Director, if any, or by the eldest Director.

If the Secretary of the Board is absent, a Recording Secretary shall be appointed by the Board of Directors, and does not need to be a Director.

The Board of Directors and Board of Statutory Auditors are informed - also by delegated bodies - of the activity performed, general business performance, and expected business progress, and of the most importance transactions in business, financial and capital terms undertaken by the Company or by its subsidiaries. In particular, directors report on transactions in which they have an interest on their own account or that of third parties, or that are influenced by the party, if any, exercising the activity of management and coordination.

Information is provided in a timely manner and in any case on at least a quarterly basis, when Board meetings are held or via a written note.

**Art. 17. Validity and Recording of board resolutions.** In order for the resolutions of the Board of Directors to be valid, the majority of the Directors must be in attendance and the majority of those in attendance must vote in favour.

Resolutions of the Board of Directors shall be recorded in the book of resolutions of the Board of Directors to be maintained in accordance with Article 2421, paragraph 4, of the Italian Civil Code, and shall be signed by the Chairman and the Secretary or by a Notary. When required by law or when the Chairman so deems appropriate, resolutions shall be recorded by a Notary selected by the Chairman of the Board of Directors.

**Art. 18. Copies and Abstracts.** Copies and abstracts of minutes of Board meetings may be issued and certified by the Chairman or the Secretary of the Board of Directors.

**Art. 19. Powers of the board - Delegation of power.** The Board of Directors is vested with the broadest power for ordinary and extraordinary management of the Company, and thus is authorized to perform all actions it considers appropriate for the furtherance and achievement of its corporate purpose, in Italy and abroad, excluding only those actions requiring the vote of a Shareholders' Meeting by law.

The Board of Directors is also competent to pass resolutions concerning:

- merger, in the cases envisaged by Articles 2505 and 2505/2 of the Italian Civil Code, and demerger in the cases when such rules are applicable;
  - opening and closure of secondary registered locations;
  - indication of which directors have powers of corporate representation;
  - reduction of registered share capital in the case of withdrawal by shareholders;
  - adaptation of company articles of association to regulatory requirements;
  - transfer of registered head quarters within national [Italian] territory.

The Board, whilst observing legally established limits, can, for the execution of its resolutions and for business management:

- create an Executive Committee, determining its powers and the number of its members;
- delegate appropriate powers, determining the limits of powers delegated, to one or more directors, possibly classified and titled as Managing Directors;
  - appoint one or more General Managers and business attorneys, determining their attributions and powers.

The Executive Committee shall meet as frequently as is necessary based on the matters delegated to it by the Board of Directors, and whenever it deems a meeting appropriate. As regards the convening of Executive Committee meetings and the way in which they are held - including the quorum rendering the meeting valid and voting - the same rules are applied as for the Board of Directors.

The Secretary of the Board of Directors is also the Secretary of the Executive Committee. If she/he is absent, the recording Secretary is appointed by the Committee, and need not be a member.

The Board can also set up committees, formed by Board members, with consultative and propositive functions, determining their attributions and powers.

After the Board of Statutory Auditors has given its mandatory opinion, the Board of Directors may appoint and dismiss the officer responsible for the drafting of corporate accounting documents, determining his/her term of office. Only the persons who have at least three years of experience in a position with appropriate responsibilities in the administration



and/or finance department of the Company, or of companies which are comparable in terms of size or organisational structure, may be appointed as officer responsible for the drafting of corporate accounting documents.

The Board of Directors and its delegated bodies, if any, are also entitled, without requiring the permission of the Shareholders' Meeting,

- to perform all acts and transactions within their authority that may thwart the achievement of the objectives of a takeover bid or a share-for-share offer, from the notification, by which the decision or the emerging of the obligation to promote the bid/offer are made public, to the closure or forfeiture of the bid/offer itself;
- to implement decisions within their authority that have not yet been fully or partially implemented and that are outside the normal course of business of the Company, which were taken before the abovementioned notification and whose implementation may thwart the achievement of the objectives of the bid/offer.
- **Art. 20. Legal representation of the company.** Legal representation of the Company vis-a-vis third parties and in the courts pertains to the Chairman, as well as to the Vice Chairman and managing directors, if appointed, on a several basis within the limits of the powers respectively delegated to them.
- **Art. 21. Compensation and Reimbursement of expenses of directors.** The members of the Board of Directors, in addition to being reimbursed for the expenses they incur in performing their duties, shall receive an annual fee as determined by the Shareholders' Meeting.

The said fee can also comprise that of directors vested with special responsibilities.

The Ordinary Shareholders' Meeting can also assign members of the Board of Directors, at the time of their appointment, the right to receive an indemnity for termination of office (mandate).

Art. 22. Statutory auditors. The Board of Statutory Auditors is composed of three permanent auditors and two alternate auditors appointed by the Shareholders' Meeting, which shall also establish their compensation. The duties and responsibilities of the Statutory Auditors are subject to current law. They are entitled to be reimbursed for expenses they incur in performing their duties.

In order to allow minority interests to elect a permanent auditor and an alternate, the Board of Statutory Auditors is appointed based upon a list submitted by shareholders pursuant to the following paragraphs, in any case without prejudice to the application of different and further provisions under mandatory legal or regulatory rules. The candidates must be listed progressively. The list consists of two sections: one for candidates for the position of permanent auditors, and the other for candidates for the position of alternate auditors.

All statutory auditors must be registered in the Central Register of Legal Auditors as indicated under Heading III of Italian Legislative Decree no. 39 of 27 January 2010 and must have performed legal auditing of accounts for a period of not less than three years.

Only those shareholders who, alone or together with others, own voting shares representing at least 2% of the voting capital in the Ordinary Shareholders' Meeting, or representing the lower percentage determined by CONSOB pursuant to Article 147-fer, I C, of Legislative Decree no. 58/1998, are entitled to submit lists.

The lists must be filed at the Company's registered offices by the end of the 25 <sup>th</sup> (twenty-fifth) day before the date of the shareholders' meeting convened to resolve appointment of the members of the Board of Statutory Auditors.

In order to prove the aforementioned entitlement, copies of the certificates issued by authorised intermediaries and proving ownership of a number of shares necessary to present the lists themselves are to be filed with the registered offices of the Company by the deadline established for publication of the lists.

No shareholder, as well as shareholders belonging to the same group, may submit, personally or through a trustee, more than one list and vote for different lists. Each candidate may appear on only one list, or shall otherwise be disqualified.

Candidates who do not meet the ethical and professional requirements established in applicable legislation may not be included in the lists. Exiting statutory auditors may be re-elected.

Together with each list, within the term indicated above, professional resumes and statements are to be submitted in which each candidate accepts the nomination and attests, under his or her own responsibility, that there is no cause for ineligibility or disqualification, and to compliance with the requirements of law and the articles of association prescribed for the position.

Any lists which fail to observe the foregoing requirements shall be considered as not having been submitted.

The procedures indicated below are to be followed in electing the Statutory Auditors:

- 1) two permanent members and one alternate are to be selected from the list that received the greatest number of votes in the Shareholders' Meeting, based on the order of priority in which they are listed in the sections of the list;
- 2) the remaining permanent member and alternate member are to be selected from the list that received the second greatest number of votes in the Shareholders' Meeting and which is not connected, either directly or indirectly, with the shareholders who have presented or voted the list which has ranked first in the number of votes, based on the order of priority in which they are listed in the sections of the list.

The chairman of the Board of Statutory Auditors is the candidate appointed from the second list, if any, that receives the greatest number of votes.



If the requirements of pertinent laws or the Articles of Association are not met, the statutory auditor is dismissed from the position.

In the event of replacement of a statutory auditor, the alternate auditor from the same list as the auditor being replaced shall be the substitute.

The foregoing requirements for appointing the Board of Statutory Auditors do not apply to the Shareholders' Meetings, which, according to law, must appoint the permanent and/or alternate auditors and the chairman as necessary to compose the Board of Statutory Auditors following replacement or dismissal and for appointing auditors for any reason if they are not appointed in accordance with the previous paragraphs. In these cases, the Shareholders' Meeting is to proceed according to the quorum required by law, without prejudice to the requirement - where applicable - of Article 144-sexies, paragraph 12, of the Issuers' Regulation, adopted by CONSOB with its resolution no. 11971 of 14 May 1999.

For the purposes of the Ministry of Justice decree, dated March 30 <sup>th</sup> 2000 no. 162, art. 1, paragraph 3 it is established that publishing, advertising and other communication services, irrespective of its means or used device are activities that are covered by the purpose of the company.

Meetings of the Board of Statutory Auditors, should the Chairman ascertain that they are necessary, can be validly held by video conference or audio conference, on condition that all the participants can be identified by the Chairman and by all those in attendance, that they are allowed to follow the discussion and to intervene in real time in dealing with the items being discussed, that they are allowed to exchange documents relating to these matters and that note is made of all the above in the relevant minutes. When these conditions are met, the meeting of the Board of Statutory Auditors shall be considered held in the place in which the Chairman is located.

Art. 23. Transactions with related parties. The Company approves any transactions with related parties in accordance with the provisions of law and regulations in force, its by-laws requirements and the procedures adopted on the subject.

The Procedure regarding Transactions with Related Parties can provide:

- 1) for the Board of Directors to approve the Significant Transactions, even despite the contrary opinion of a majority of Independent Directors, provided that i) the performance of the same has been previously authorized by the Shareholders' Meeting, pursuant to article 2364, paragraph 1, no. 5, of the Italian Civil Code; ii) a majority of the Shareholders not Related to the Significant Transaction, present at the Shareholders' Meeting and representing at least 10% of the voting capital, has not voted against the Transaction itself;
- 2) that, when the proposed resolution of the Board of Directors concerning the performance of a Significant Transaction to be submitted to the Shareholders' Meeting is approved with the contrary opinion of the Committee of Independent Directors or of the Board of Statutory Auditors, the Shareholders' Meeting may pass resolutions with the legal quorum, provided that the majority of Shareholders not related to the Significant Transaction, present at the Shareholders' Meeting and representing at least 10% of the voting capital, has not voted against the Transaction itself;
- 3) that, in case of urgency, Transactions with Related Parties, whether for approval by the board or by the shareholders' meeting, are concluded in exception to the provisions governing the Company's Procedure on Transactions with Related Parties, in compliance with the legislative and regulatory provisions on the subject.

### Title V. Financial statements

Art. 24. Close of the fiscal year - Distribution of earnings. The fiscal year is closed on 31 December every year.

From the net profits reported in the financial statements, five per cent must be deducted and allocated to legal reserves, until said reserve amounts to one fifth of the share capital.

The remainder is allocated to the dividend resolved by the Shareholders' Meeting and/or for other purposes that the Shareholders' Meeting considers more appropriate or necessary.

The Board of Directors may, during the course of the fiscal year, distribute partial dividends to shareholders, is subject to relevant legal provisions.

Dividends which are not redeemed within five years from the redemption date shall revert to the Company.

## Title VI. Winding up

**Art. 25. Liquidators.** In the event of winding up of business of the Company, the Shareholders' Meeting shall determine the method of liquidation and shall appoint one or more liquidators, and shall establish their powers and compensation in accordance with law.

## Title VII. General provisions

**Art. 26. Address of record of shareholders' venue.** The address of shareholders for company purposes is understood to be, for all legal purposes, the address indicated in the Book of Shareholders.

In accordance with relevant law, all correspondence between the shareholders and the Company shall be subject to the judicial authorities of the venue of the registered office of the Company.

**Art. 27. Prevailing law.** For anything not provided in these Articles of Association, the provisions of relevant law shall apply."



# Annex 2. Clause 5 of the articles of association of the absorbing company

" Art. 5. Share capital size. The Company's share capital, subscribed and paid in, is equal to € 450,265,793.58 (four hundred and fifty million two hundred and sixty-five thousand seven hundred and ninety-three/58) divided into [16,066,212,958 (sixteen billion sixty-six million two hundred and twelve thousand nine hundred and fifty-eight)]\* (\*The number of shares will be that resulting from the exchange ratio and net of the Lighthouse International Company S.A. shares held by Seat, not subject to exchange pursuant to article 2504-ter of the Italian civil code) ordinary shares and 680,373 (six hundred and eighty thousand three hundred and seventy-three) savings shares, of no par value.

In resolutions concerning paid capital increases, the option right can be excluded to the maximum extent of 10 per cent of previously existing capital, on condition that the issue price corresponds to the shares' market value and that this is confirmed in a specific report by the firm appointed to perform the legal audit of accounts.

The extraordinary shareholders' meeting held on [DATE OF THE MEETING] resolved the issuance - divisible - of maximum n. 558,837,917 ordinary shares and maximum n. 197,287 saving shares to be allotted respectively to the holders of warrants related to ordinary shares and to the holders of warrants related to saving shares granted to the shareholders of Seat immediately before the merger by absorption of Lighthouse International Company S.A. into the Company and in connection with such merger, pursuant to the terms and conditions better described in the Joint Merger Plan, in the Explanatory Report relating to the Merger and which will be indicated in the Terms and Conditions of the Warrants, where exercised.

# Annex 3. Other clauses of the articles of association subject to amendment of the absorbing company

" Art. 4. Purpose. The purpose of the Company is to operate in the industry and trade of publishing, printing and graphics in general, in any form and by any means, including online or with any procedure and technology time by time available for the exercise of such activities; to gather and engage in advertising - including for the account of third parties - in any form and for any means of communication, also on line and by any means and technology time by time available for the exercise of such activities, including the exchange for goods or services; management of activities, including promotional activities, in the field of advertising communication and public relations initiatives - including the e-commerce services and the services for the e-commerce, the so called couponing activity and the activity of proposition of information, including the advertising, on internet or mobile platforms - in any form and through any means and by any means and technology time by time available for the exercise of such activities; engaging in, preparing and selling, with all technological means and any other transmission support, including online and via the Internet or with any procedure and technology time by time available, all types of documentation services concerning however the various forms of economic activities, including but not limited to databases and support services for trading goods and services, managing all activities related to information processing and use of any type and in any manner, including the use and sale of communication services of any type, and therefore also telematic, electronic and digital, by any instruments, technology and means time by time available, including management of electronic, telematics and digital communication networks, and any related, complementary or instrumental production and sales activity in the areas mentioned above.

The Company may also engage in all operations - i.e. commercial, in securities, in real estate, industrial, and financial (the latter not performed vis-a-vis with the public) -functionally connected with the corporate purpose; for this purpose, it may also directly or indirectly acquire in accordance with law, interests and holdings in other corporations or companies, expressly excluding any activities inherent to raising of public funds and any other activities not permitted by law."

" **Art 14. Composition of the board of directors.** The Company is managed by a Board of Directors composed of a minimum of 7 (seven) and a maximum of 21 (twenty-one) Directors.

The Shareholders' Meeting determines the number of members of the Board of Directors, which remains unchanged until otherwise resolved and throughout the term of office, subject to the maximum limits established by law.

Directors may be re-elected.

Whenever, for any reason whatsoever, the majority of Directors elected by the Shareholders' Meeting cease to perform their duties before their term of office has elapsed, the term of office of the remaining directors on the Board of Directors is considered to have expired and they shall cease to perform their duties when the Board of Directors is reappointed by the Shareholders' Meeting.

The appointment of the Board of Directors shall be based on a list submitted by the shareholders, in accordance with the following paragraphs, or by the exiting Board of Directors, in any case without prejudice to the application of different and further provisions under mandatory legal or regulatory rules, The candidates must be listed progressively.

Each list must contain and expressly indicate at least two candidates who meet the independence requirements required in Article 147-fer, IV C, of Legislative Decree no. 58/1998.

The list submitted by the outgoing Board of Directors and the lists submitted by the shareholders shall be deposited at the registered office of the Company by the end of the 25 <sup>th</sup> (twenty-fifth) day before the date of the shareholders' meeting convened to resolve appointment of the members of the Board of Directors and must be made available to the public at the Company's registered office, on its website, and with the other methods established by CONSOB [Italian securities and exchange commission] via regulation, at least 21 (twenty-one) days before the date of the shareholders' meeting concerned.



Shareholders may submit or agree to the submission of only one list, and candidates may list themselves on one list only; otherwise they shall be disqualified.

Only those shareholders who, alone or with other shareholders, own voting shares representing at least 2% of the voting capital in ordinary shareholders' meetings, or representing the lower percentage determined by CONSOB pursuant to Article 147-ter, I C, of Legislative Decree no. 58/1998, shall be entitled to submit a list. In order to prove the aforementioned entitlement copies of the certificates issued by authorised intermediaries and proving ownership of the number of shares required to present the lists themselves are to be filed at the registered offices of the Company by the deadline established for publication of the lists.

Together with each list, within the term indicated above, professional resumes and statements are to be submitted in which each candidate accepts the nomination and attests, under his or her own responsibility, that there is no cause for ineligibility or disqualification, and to compliance with the requirements of law and the articles of association prescribed for the position, and mentions the possibility of being qualified as independent pursuant to Article 147-ter, IV C, of Legislative Decree no. 58/1998. Lists presenting three or more candidates must also include candidates of a different gender, in accordance with the notice convening the Shareholders' Meeting, to allow a composition of the board of directors in compliance with the provisions in force regarding gender balance. Any lists which fail to observe the foregoing requirements shall be considered as not having been submitted.

All shareholders with voting rights may only vote one list.

Except as otherwise required by the conditions listed below for compliance with the minimum number of directors who, in accordance with applicable regulations, must meet the independence requirements or be appointed, where possible, by minority interests and in any case in compliance with the provisions in force regarding gender balance, the procedures indicated below are to be followed in electing the Board of Directors:

- 1) from the list that received the greatest number of votes in the Shareholders' Meeting a number of directors corresponding to the number of members of the Board of Directors, less two are selected, based upon their order of priority on the list:
- 2) the remaining directors are elected from other lists; for this purpose, the votes received by the lists are divided by one and subsequently by two. The resulting quotients shall be progressively assigned to the candidates on each of these lists, according to the respective order of priority. The quotients assigned to the candidates on the various lists shall be arranged in a single list in decreasing order. Those who receive the highest quotient shall be elected. If quotients are even, the candidate on the list that has not elected any director shall be elected.

In the event of an equal number of votes and the same quotients, a new vote shall be held, and the candidate who receives the simple majority vote shall be elected.

It is understood that:

- (i) at least one director must be appointed from a list, if any, which is not connected, either directly or indirectly, with the shareholders who have presented or voted the list which has ranked first in the number of votes, and
- (ii) at least one director appointed from the list which has obtained the majority of the votes at the shareholders' meeting, as well as at least one of the directors appointed from the list ranking second in the number of votes obtained, shall meet the independence requirements under Article 147-ter, IV C, of Legislative Decree no. 58/1998.

If the application of the procedures contemplated in paragraphs 1) and 2) above does not allow compliance with the provisions in force regarding gender balance, the quotient of vote to be allocated to each candidate on the lists will be calculated by dividing the number of votes obtained for each list by the sequential order number of each candidate; the candidate of the most representative gender with the lowest quotient among the candidates from all the lists is replaced, without prejudice to paragraph (ii) above, by the candidate belonging to the less represented gender that may be shown (with the next highest successive ranking) on the same list of the replaced candidate; otherwise the missing directors are appointed in accordance with the procedure stated in the second-last paragraph of this article. In the event that candidates from different lists have obtained the same quotient, the candidate replaced will be the one on the list from which the greater number of Directors has been taken or, subordinately, the candidate taken from the list that has obtained the lower number of votes or, in the event of a tie vote, the candidate who has obtained fewer votes from the Shareholders' Meeting when the relevant vote is taken.

In order to appoint directors for any reason who are not appointed in the manner described above, the Shareholders' Meeting shall pass resolutions with the majority provided by law, without prejudice to the obligation to comply with the minimum number of directors who meet the abovementioned independence requirements as well as in compliance with the provisions in force regarding gender balance.

If, during the course of the fiscal year, one or more directors cedes from his post, the procedures indicated in Article 2386 of the Italian Civil Code shall prevail in compliance with the requirements of law regarding independent directors as well as in compliance with the provisions in force regarding gender balance."

" **Art. 22. Statutory auditors.** The Board of Statutory Auditors is composed of three permanent auditors and two alternate auditors appointed by the Shareholders' Meeting, which shall also establish their compensation. The duties and responsibilities of the Statutory Auditors are subject to current law. They are entitled to be reimbursed for expenses they incur in performing their duties.



In order to allow minority interests to elect a permanent auditor and an alternate, the Board of Statutory Auditors is appointed based upon a list submitted by shareholders pursuant to the following paragraphs, in any case without prejudice to the application of different and further provisions under mandatory legal or regulatory rules. The candidates must be listed progressively. The list consists of two sections: one for candidates for the position of permanent auditors, and the other for candidates for the position of alternate auditors. The lists that, considered both sections, have a number of candidates equal to or greater than three and compete for the appointment of the majority of the members of the Board of Statutory Auditors, must include, in the section of candidates for the position of permanent auditors, candidates of different gender in the first two positions of the list, as specified in the notice convening the Shareholders' Meeting, for the purposes of compliance with the provisions in force regarding gender balance. If the section for the position of alternate auditors indicates two candidates, they must belong to different gender.

All statutory auditors must be registered in the Central Register of Legal Auditors as indicated under Heading III of Italian Legislative Decree no. 39 of 27 January 2010 and must have performed legal auditing of accounts for a period of not less than three years.

Only those shareholders who, alone or together with others, own voting shares representing at least 2% of the voting capital in the Ordinary Shareholders' Meeting, or representing the lower percentage determined by CONSOB pursuant to Article 147-ter, I C, of Legislative Decree no. 58/1998, are entitled to submit lists.

The lists must be filed at the Company's registered offices by the end of the 25 <sup>th</sup> (twenty-fifth) day before the date of the shareholders' meeting convened to resolve appointment of the members of the Board of Statutory Auditors.

In order to prove the aforementioned entitlement, copies of the certificates issued by authorised intermediaries and proving ownership of a number of shares necessary to present the lists themselves are to be filed with the registered offices of the Company by the deadline established for publication of the lists.

No shareholder, as well as shareholders belonging to the same group, may submit, personally or through a trustee, more than one list and vote for different lists. Each candidate may appear on only one list, or shall otherwise be disqualified.

Candidates who do not meet the ethical and professional requirements established in applicable legislation may not be included in the lists. Exiting statutory auditors may be re-elected.

Together with each list, within the term indicated above, professional resumes and statements are to be submitted in which each candidate accepts the nomination and attests, under his or her own responsibility, that there is no cause for ineligibility or disqualification, and compliance with the requirements of law and the articles of association prescribed for the position.

Any lists which fail to observe the foregoing requirements shall be considered as not having been submitted.

The procedures indicated below are to be followed in electing the Statutory Auditors:

- 1) two permanent members and one alternate are to be selected from the list that received the greatest number of votes in the Shareholders' Meeting, based on the order of priority in which they are listed in the sections of the list;
- 2) the remaining permanent member and alternate member are to be selected from the list that received the second greatest number of votes in the Shareholders' Meeting and which is not connected, either directly or indirectly, with the shareholders who have presented or voted the list which has ranked first in the number of votes, based on the order of priority in which they are listed in the sections of the list.

The chairman of the Board of Statutory Auditors is the candidate appointed from the second list, if any, that receives the greatest number of votes.

If the requirements of pertinent laws or the Articles of Association are not met, the statutory auditor is dismissed from the position.

In the event of replacement of a statutory auditor, the alternate auditor from the same list as the auditor being replaced shall be the substitute. If such replacement does not allow compliance with the provisions regarding gender balance, the second alternate auditor, if any, belonging to the less represented gender and appointed from the list of the replaced candidate shall be the substitute. If the above procedures do not allow compliance with the provisions regarding gender balance, the Shareholders' Meeting must be convened in order to ensure compliance with such provisions.

The foregoing requirements for appointing the Board of Statutory Auditors do not apply to the Shareholders' Meetings, which, according to law or by-laws, must appoint the permanent and/or alternate auditors and the chairman as necessary to compose the Board of Statutory Auditors following replacement or dismissal and for appointing auditors for any reason if they are not appointed in accordance with the previous paragraphs. In these cases, the Shareholders' Meeting is to proceed according to the quorum required by law, without prejudice to the requirement - where applicable - of Article 144-sexies, paragraph 12, of the Issuers' Regulation, adopted by CONSOB with its resolution no. 11971 of 14 May 1999, as well as in compliance with the provisions in force on gender balance and the other applicable provisions of law.

For the purposes of the Ministry of Justice decree, dated March 30 <sup>th</sup> 2000 no. 162, art. 1, paragraph 3 it is established that publishing, advertising and other communication services, irrespective of its means or used device are activities that are covered by the purpose of the company.

Meetings of the Board of Statutory Auditors, should the Chairman ascertain that they are necessary, can be validly held by video conference or audio conference, on condition that all the participants can be identified by the Chairman and by all those in attendance, that they are allowed to follow the discussion and to intervene in real time in dealing with



the items being discussed, that they are allowed to exchange documents relating to these matters and that note is made of all the above in the relevant minutes. When these conditions are met, the meeting of the Board of Statutory Auditors shall be considered held in the place in which the Chairman is located."

" Art. 28. Transitional provisions. The provisions of articles 14 (Composition of the Board of Directors) and 22 (Statutory Auditors) aimed at ensuring compliance with the provisions in force regarding gender balance apply as of the first renewal of the Board of Directors and of the Board of Statutory Auditors subsequent to 12 August 2012 and for three consecutive mandates."

#### Annex 4. The exercise conditions of the warrants

"The Warrants will become exercisable if on any Testing Day during the Warrant Validity Period the sum of:

- (a) the New Equity Value;
- (b) all dividends paid by Seat in respect of the New Equity from the period commencing on the Restructuring Effective Date to the Business Day prior to the Testing Day;
  - (c) the Stub Bond Value; and
- (d) interest actually paid by Seat in respect of the Stub Bond from the period commencing on the Restructuring Effective Date to the Business Day prior to the Testing Day,

is equal to or in excess of 70% of the principal amount outstanding in respect of the Lighthouse Bonds on the Business Day immediately prior to the conversion of the Lighthouse Bonds into shares in Lighthouse (the "Exercise Conditions"). For the purpose of the above:

"Business Day" means a day (other than a Saturday or Sunday or other public holiday in Milan) on which banks are open for the conduct of ordinary banking business in Milan;

"Lighthouse" means Lighthouse International Company S.A., a company incorporated under the laws of Luxembourg; "Lighthouse Bonds" means the €1,300 million 8% senior notes due 2014 issued by Lighthouse under the indenture dated as of 22 April 2004;

"MTA" means the Mercato Telematico Azionario organized and managed by Borsa Italiana S.p.A.;

"New Equity" means the ordinary shares in the share capital of Seat representing 88% of the outstanding ordinary share capital of Seat on the Restructuring Effective Date to be issued by Seat in connection with the merger of Lighthouse into Seat:

"New Equity Average Price" means the volume weighted average of the daily official price recorded by Borsa Italiana S.p.A. as payable for a Seat ordinary share for the thirty consecutive Qualifying Trading Days prior to the Testing Day on the MTA as such price is shown by the pricing system quote;

"New Equity Value" means the New Equity Average Price applicable on the relevant Testing Day multiplied by the number of shares on the Testing Day as initially represented by the New Equity or any other shares into which the New Equity has been converted, consolidated or split;

"Qualifying Trading Day" means a day in respect of (i) the calculation of the New Equity Average Price, on which the total volume of Seat's ordinary shares traded on the MTA is equal to or more than 80 per cent of the mean average daily traded volume of Seat's ordinary shares on the MTA in the 12 month period prior to such day; and (ii) the calculation of the Stub Bond Value, on which the total volume of: (a) in the event the Stub Bonds are fungible with the Senior Secured Notes, the Senior Secured Notes traded on the relevant stock exchange indicated in the Terms and Conditions is equal to or more than 80 per cent of the mean average daily traded volume of the Senior Secured Notes on such relevant stock exchange since issuance; or (b) in the event the Stub Bonds are not fungible with the Senior Secured Notes, the Stub Bonds traded on the relevant stock exchange indicated in the Terms and Conditions is equal to or more than 80 per cent of the mean average daily traded volume of the Stub Bonds on such relevant stock exchange since issuance;

"Restructuring Effective Date" means the date in which all the transactions related to Seat financial restructuring are completed, as will be announced by Seat in the manner specified in the Terms and Conditions;

"Seat" means Seat Pagine Gialle SpA;

"Senior Secured Notes" means the €550,000,000 10.5% senior secured notes due 2017 issued by Seat Pagine Gialle S.P.A., which in certain circumstances shall be used for the purpose of valuing the Stub Bonds to be issued as Additional Notes under and as defined in the indenture for the Senior Secured Notes;

"Stub Bonds" means the €65,000,000 10.5% senior secured notes due 2017 to be issued by Seat as Additional Notes under and as defined in the indenture for the Senior Secured Notes;

"Stub Bond Value" means (a) in the event the Stub Bonds are fungible with the Senior Secured Notes, the volume weighted average intra-day mid-market price quoted for €1 of the Stub Bonds and/or the Senior Secured Notes issued by Seat for the thirty consecutive Qualifying Trading Days prior to the Testing Day or (b) in the event the Stub Bonds are not fungible with the Senior Secured Notes, the volume weighted average intra-day mid-market price quoted for €1 of the Stub Bonds issued by Seat for the thirty consecutive Qualifying Trading Days prior to the Testing Day, in each case, on the relevant stock exchange indicated in the Terms and Conditions as such price is shown by the pricing system quote for such exchange multiplied by the number of Stub Bonds outstanding on the Testing Day. In the event that Seat considers



(acting reasonably) that insufficient liquidity exists in the Stub Bonds or the Senior Secured Notes (as applicable) to allow for calculation of the Stub Bond Value in accordance with the method described above on a Testing Day when Seat reasonably considers that the Exercise Conditions may potentially be met by assuming a Stub Bond valuation based on the total principal value of Stub Bonds then outstanding, then on such Testing Day the Stub Bond Value shall be calculated using a mean average of the price quoted by three or more financial institutions to acquire €1 million in principal value of Stub Bonds, multiplied by 65 (to represent the total principal value of Stub Bonds);

"Terms and Conditions" means the final terms and conditions of the Warrants to be approved by the Board of Directors of Seat before the issuance of such Warrants;

"Testing Day" means each Business Day during the Warrant Validity Period on which Stub Bond Value and New Equity Average Price will be calculated by Seat in accordance with the provisions which will be inserted in the Terms and Conditions; and

"Warrant Validity Period" means the period from and including the date of the Restructuring Effective Date to and including the date being the second anniversary thereof (or if such day is not a Business Day), the first following Business Day).

For a period of 30 Business Days following any share consolidation or split, no Testing Days shall occur.

The Warrants will not be subject to any transfer restriction.

Upon exercise of the Warrants, Seat will cause delivery of the relevant ordinary and/or savings shares to the relevant Warrant holder in the manner specified in the Terms and Conditions.

The Warrants will be subject to the final terms and conditions in the Terms and Conditions."

#### Notary's statement

The undersigned notary hereby certifies that the existence and legality of the Joint-Merger Proposal and of all acts, documents and formalities incumbent upon the Merging companies pursuant to article 271(2) of the Luxembourg law of 10 August 1915 concerning commercial companies ("loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales"), as subsequently amended.

#### Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 3000.

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in French followed by an English version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholders of the appearing parties, the proxyholderS of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le trentième jour d'avril,

par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

#### Ont comparu:

(1) SEAT Pagine Gialle S.p.A., une société anonyme de droit italien, dont les actions sont cotés en bourse (Mercato Telematico Azionario), ayant son siège social au 10/4 via Grosio, 20151 Milan, Italie, avec un bureau secondaire - qui est le lieu de direction - à 22, C.so Mortora, 10149 Turin, Italie, immatriculée à la Chambre de Commerce, de l'Industrie, de l'Artisanat et de l'Agriculture (Camera di Commercio Industria Artigianato e Agricoltura) de Milan - Bureau du Registre des Sociétés de Milan sous le numéro 03970540963, REA 1715428

ci-après désignée "SEAT" ou la "Société Absorbante",

représentée par Monsieur Hervé Précigoux, avocat, agissant en tant que signataire autorisé pour le compte de la Société Absorbante en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 30 avril 2012.

(2) Lighthouse International Company S.A., une société anonyme ayant son siège social au 46/A, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 94548 et constituée suivant un acte de Maître Jacques Delvaux, notaire résidant à Luxembourg, en date du 27 juin 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 833 du 13 août 2003, page 39961 dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 20 avril 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 932 du 18 septembre 2004, page 44722,

ci-après désignée "Lighthouse" ou la "Société Absorbée", collectivement avec la Société Absorbante les "Sociétés Fusionnantes",



représentée par Monsieur Robert van't Hoeft, agissant en tant que signataire autorisé pour le compte de la Société Absorbée en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 30 avril 2012.

Les prédites procurations resteront annexées au présent acte.

Les comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter le projet commun de fusion suivant (le "Projet Commun de Fusion"):

"Le 30 avril 2012, les Conseils d'Administration de SEAT Pagine Gialle S.p.A., société anonyme régie par le droit italien (ci-après dénommée "SEAT" ou "Société Absorbante"), et de Lighthouse International Company S.A., société anonyme régie par le droit luxembourgeois (ci-après dénommée "Lighthouse" ou "Société Absorbante"), ont établi, approuvé et conjointement souscrit à ce projet commun de fusion transfrontalière (le "Projet Commun de Fusion") concernant la fusion par absorption de Lighthouse par SEAT (la "Fusion").

La Fusion et le Projet Commun de Fusion, élaborés conformément à l'article 6 du décret-loi de la République Italienne N°108 du 30 mai 2008 (le "Décret 108/2008") ainsi qu'à l'article 261 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi Luxembourgeoise"), seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de SEAT et de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de Lighthouse.

La Fusion, qui implique une fusion transfrontalière conformément à la Directive 2005/56/CE du Parlement européen et du Conseil du 26 octobre 2005 (la "Directive"), concernant deux sociétés appartenant à deux États membres différents de l'Union Européenne, sera effectuée conformément à la Directive, au Chapitre XIV de la Loi Luxembourgeoise, au Décret 108/2008 et au Code civil italien (le "Code civil").

Le Projet Commun de Fusion est élaboré en italien, français et anglais.

1. Prémisse et Raisons de la fusion. La Fusion est une étape d'un processus complexe de restructuration de la dette de SEAT, conçu pour atteindre à long terme une stabilisation de la structure financière du groupe de la Société Absorbante (le "Groupe").

Comme cela a déjà été communiqué au marché à l'occasion de l'approbation des comptes intérimaires de SEAT et au travers de plusieurs communiqués de presse diffusés par la Société Absorbante au cours des derniers mois, SEAT et ses conseillers ont été engagés, au cours des derniers mois, dans un processus de restructuration de la dette. L'analyse des différentes alternatives a été réalisée à partir de perspectives à la fois techniques et commerciales et a conduit à un examen plus approfondi des options qu'implique la réduction de la dette du Groupe dans le cadre d'un processus consensuel d'actionnarisation d'une importante partie de la dette subordonnée de la Société Absorbante découlant d'un prêt de 1,3 milliard d'euros, à savoir le prêt continué, qui a été conclu entre la Société Absorbante et la Société Absorbée (le "Prêt") et des obligations à haut rendement émises par la Société Absorbée afin de lever les fonds nécessaires sur le marché pour le décaissement du Prêt et des garanties par la Société Absorbante (les "Obligations Lighthouse").

Au cours des derniers mois, la Société Absorbante s'est engagée dans plusieurs négociations avec un certain nombre de ses créanciers et actionnaires clés, comprenant (a) le comité établi par les créanciers conformément au contrat de crédit appelé "Contrat de Crédits Séniors" (le "Contrat de Crédits Séniors") et par certains fournisseurs de soutien de crédit, détenant une exposition dérivée de la dette du créancier du Contrat de Crédits Séniors qui deviendront les créanciers directs de la Société Absorbante, (b) le comité établi par les représentants du groupe de détenteurs d'Obligations Lighthouse; et (c) les principaux actionnaires de la Société Absorbante (CVC Silver Nominee Limited, CART Lux S.à.r.I/TARC Lux S.à.r.I et Alfieri Associated - Serviços de Consultoria S.A.). Enfin, un comité comprenant des représentants des détenteurs de prêts émis par SEAT en 2010 et nommés "€550,000,000 10 1/2 Senior Secured Notes due 2017" (les "Prêts Garantis de Premier Rang") a également participé aux négociations.

Après de longues et intenses négociations, SEAT, le 7 mars 2012, a annoncé avoir obtenu l'accord de la majorité nécessaire des créanciers appartenant aux différentes catégories\* [\* Avec une référence au Prêts Garantis de Premier Rang, la procédure de consentement s'est achevée par la tenue des assemblées des obligataires le 30 mars 2012 et la signature des avenants au contrat (acte de fiducie supplémentaire) le 11 avril 2012.], ainsi que des actionnaires principaux, afin d'entreprendre la restructuration de la dette financière conformément aux conditions prévues dans un "term sheet", modifié en dernier lieu et annoncé au marché le 22 février 2012.

Des Conventions de blocage séparées (les "Conventions de Blocage") ont été ensuite exécutées, en vertu desquelles les parties ont convenu de (i) donner exécution à toutes les étapes et formalités requises pour la mise en oeuvre de la restructuration financière, résumé dans un plan de mise en oeuvre joint aux Conventions de Blocage; et (ii) préserver la majorité requise pour l'entière période prévue pour la mise en oeuvre de la restructuration, jusqu'à la date d'échéance du 31 octobre 2012 (ou date ultérieure qui peut être conjointement décidée par les parties).

Afin de mettre en oeuvre la restructuration comme approuvée et présentée dans le "term sheet" ci-dessus il a été établi, entre autres: (i) dans un premier temps, que les détenteurs d'Obligations Lighthouse (les "Détenteurs d'Obligations Lighthouse") recevront par une conversion de leur entier crédit (x) actions Lighthouse représentant, dans l'ensemble, une participation à peu près égale à la totalité du capital de Lighthouse, par le biais d'une opération qui fournit, en tant qu'étape intermédiaire, pour l'émission et la conversion ultérieure d'un instrument convertible en actions Lighthouse, et (y) un instrument échangeable en Nouvelles Obligations (telles que définies ci-après) (et extinction par conséquent de la quasi-totalité de la dette de Lighthouse à l'égard des Détenteurs d'Obligations Lighthouse); et (ii) dans un deuxième temps,



l'attribution des actions SEAT aux détenteurs d'Obligations Lighthouse, en échange d'actions Lighthouse, à la suite de la Fusion.

Par conséquent la mise en oeuvre de la restructuration financière prévoit que:

- (a) les Obligations Lighthouse non-converties (égales à un montant principal de 65 millions d'euros) seront libérées et remplacées par les obligations émises par Lighthouse (les "Obligations Résiduelles") et échangeables avec les nouveaux titres de créances (les "Nouvelles Obligations") qui seront émises par SEAT en vertu de l'acte des obligations non-convertibles nommé "€550,000,000 10 1/2 Senior Secured Notes due 2017"; il est notamment prévu que le Conseil d'Administration de SEAT décide, conformément à l'article 2410 du Code civil, de l'émission de Nouvelles Obligations à une date antérieure à la Date d'Effet (telle que définie ci-dessous) et que l'émission des Nouvelles Obligations intervienne elle aussi Date d'Effet;
- (b) immédiatement à compter de la Date d'Effet, SEAT transfèrera substantiellement toute son entreprise (l' "Apport Partiel d'Actif") à une nouvelle filiale entièrement contrôlée ou à sa filiale entièrement détenue Pagine Gialle Phone Service S.r.l. ("OpCo") à la suite de sa transformation en société anonyme et du possible changement des statuts de cette société. Le périmètre de l'activité concernée impliquée dans l'Apport Partiel d'Actif (qui sera précisément défini par le Conseil d'Administration de SEAT qui décidera des principales modalités de l'Apport Partiel d'Actif et de la nomination d'un expert indépendant aux fins de l'évaluation de l'activité concernée de l'Apport Partiel d'Actif conformément à l'article 2343-ter, paragraphe 2 du Code civil) inclura l'entreprise de SEAT post fusion à l'exception de: (i) les fonctions stratégiques de gestion du Groupe, représentées par un certain nombre d'employés (la haute direction et les fonctions de gestion); et (ii) éventuellement, des participations dans des filiales du Groupe. De plus, il est envisagé que OpCo devienne responsable des dettes découlant des Contrats de Crédits Séniors, les Nouvelles Obligations et le Nouveau Contrat de Crédit Sénior conformément à l'article 2560 du Code civil en ce qui concerne les dettes incluses dans lés activités concernées transférées, étant entendu que SEAT demeurera responsable à l'égard des créditeurs tiers, également en cas de deuxième degré;
- (c) La dette découlant du Contrat de Crédit Sénior sera échangée ou refinancée avec la nouvelle dette sénior, conformément à un nouveau contrat de crédit sénior conclu par OpCo. La Royal Bank of Scotland plc ("RBS") et SEAT tel que prévu dans le term sheet (le "Nouveau Contrat de Crédit Sénior") qui, en ce qui concerne la dette existante, aura uniquement une tranche à moyen terme (autre que le renouvelable), les dispositions des nouvelles dates d'échéance des remboursements, les dispositions de différentes "marges", tel qu'indiqué en détail dans le term sheet. Enfin, SEAT accordera un contrat de gage sur toutes les actions de OpCo pour garantir les obligations découlant du Nouveau Contrat de Crédit Sénior, des Contrats de Crédits Séniors et des Nouvelles Obligations.

L'Apport Partiel d'Actif sera également mis en place à la lumière de la main levée des gages existants sur à peu près 49,6% des actions de la Société Absorbante en faveur de certains créanciers séniors, afin de s'assurer que 100% des actions des principales sociétés opérationnelles du Groupe soient gagées en faveur des créanciers séniors du Groupe (RBS, les détenteurs des Prêts Garantis de Premier Rang et les détenteurs des Nouvelles Obligations).

La restructuration sera mise en oeuvre dans le contexte d'un plan de réorganisation de SEAT conformément à l'article 67, alinéa 3, lettre d) du Décret Royal Italien No. 267 du 16 mars 1942. Comme annoncé au marché le 23 mars 2012, SEAT a obtenu, le 14 février 2012, l'avis émis par un expert indépendant confirmant l'adéquation du plan d'organisation sous-jacent à la restructuration financière.

Il est également précisé que l'application du test de dépréciation à l'écart d'acquisition, sur les participations et sur les crédits financiers à l'égard de ces mêmes participations, au 31 décembre 2011, a fait apparaître la nécessité d'une dépréciation d'un montant de 733,6 millions d'euros dans les comptes annuels de SEAT au 31 décembre 2011 qui a impliqué une perte de 817,9 millions d'euros et des fonds propres négatifs d'un montant de 557,1 millions d'euros. Cette situation implique la présence du cas prévu à l'article 2447 du Code civil. Le 30 avril 2012, le Conseil d'Administration de la Société Absorbante, reconnaissant les pertes d'un montant qui ont entraîné une réduction du capital social en deçà du seuil légal, ont décidé de soumettre à l'Assemblée Générale Extraordinaire de SEAT, notamment, (i) conjointement à l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2011, le rapport du premier trimestre au 31 mars 2012 qui sera utilisé comme compte annuel de la Société Absorbante conformément à l'Article 2447 du Code civil, et (ii) l'approbation de la Fusion et la mise en oeuvre qui sera effective dans un délai approprié, tout en tenant compte des conditions qui - sur la base des circonstances spécifiques - seront déterminées par le Conseil d'Administration de la Société Absorbante et dans tous les cas au plus tard le 31 décembre 2012, serait une solution appropriée pour équilibrer les pertes du capital social de la Société Absorbante dès lors que les capitaux propres nets de SEAT devraient être augmentés, en conséquence de la Fusion, d'un montant important et suffisant de manière à éviter la survenance des événements prévus aux articles 2446 et 2447 du Code civil. La même Assemblée Générale de SEAT, convoquée pour l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2011 et de la Fusion, sera convoquée pour décider, subsidiairement - dans l'hypothèse selon laquelle la Fusion ne serait pas réalisée dans le délai précité - de l'octroi de pouvoir au Conseil d'Administration pour la reconnaissance de la cause de dissolution en vertu de l'article 2484, alinéa 1, n° 4 du Code civil et de la nomination de liquidateurs conformément à l'article 2487 du Code civil.

La Fusion est par conséquent le moyen par lequel, les pertes de la totalité du capital social seraient apurées et la nécessité de recapitaliser la Société sera alors, conformément à l'article 2447 du Code civil, respectée. En ce sens, le rapport explicatif établi conformément à l'article 2501-quinquies du Code civil par le Conseil d'Administration de SEAT,



précise que la Fusion est la solution appropriée pour la Société Absorbante aux fonds propres négatifs mentionnés cidessus, permettant alors de rétablir un rapport équilibré entre le capital social et les fonds propres.

- **2. Type de fusion.** La Fusion sera réalisée par l'absorption de Lighthouse par SEAT conformément à l'article 2501 du Code civil et des articles 257 et suivants de la Loi Luxembourgeoise. Suite à la Fusion, SEAT comprendra, par transmission universelle, tous les actifs et passifs, ainsi que les droits et obligations de Lighthouse qui sera dissoute et cessera d'exister sans être mise en liquidation.
- 3. Forme juridique, Dénomination sociale et Siège social de la société absorbante et de la société absorbée. (article 2501-ter, paragraphe 1, No. 1) du Code civil et article 6, paragraphe 1, lettre a) du Décret 108/2008; article 261 (2)a) de la Loi Luxembourgeoise)

## 3.1 Société Absorbante

SEAT Pagine Gialle S.p.A., société anonyme régie par le droit italien, dont les actions sont cotées en bourse (Mercato Telematico Azionario) organisée et gérée par Borsa Italiana S.p.A., ayant son siège social à Milan, via Grosio n. 10/4, avec un siège secondaire - qui est le bureau principal - à Turin, C.so Mortara, n°22, avec un capital social souscrit et libéré de 450.265.793,58 euros divisé en 1.927.027.333 actions ordinaires avec droits de vote et 680.373 actions d'épargne sans droit de vote, toutes sans valeur nominale; immatriculée à la Chambre de Commerce, de l'Industrie, de l'Artisanat et de l'Agriculture (Camera di Commercio Industria Artigianato e Agricoltura) de Milan - Bureau du Registre des Sociétés de Milan sous le numéro 03970540963, REA 1715428.

S'agissant d'une fusion par absorption, après la Fusion, la Société Absorbante gardera sa forme légale, sa dénomination sociale et son siège social et restera donc soumise au droit italien.

#### 3.2 Société Absorbée

Lighthouse International Company S.A., société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social et son domicile 46/A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et son centre d'intérêts principaux 17 Grosvenor Place, W1K 4GQ Londres, avec un capital social souscrit et libéré de 31.000,00 euros divisé en 15.500 actions d'une valeur nominale de 2 euros; immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B94548.

Du point de vue procédural, il est précisé que, dans le cadre de la restructuration financière, il est prévu que Lighthouse présentera une demande pour la procédure d'Administration au Royaume-Uni en vertu de la Loi sur les Faillites de 1986. L'Administrateur nommé conformément à ladite procédure aura les pouvoirs d'agir au nom de Lighthouse notamment de conclure des contrats afin de réaliser la transaction proposée. Dans la mesure où l'Administration figure à l'Annexe A du règlement (CE) 1346/00, le pouvoir de l'Administrateur d'agir au nom de Lighthouse (y compris la signature de la documentation ci-dessus), si correctement exercé, sera reconnu dans les autres États membres. Il est prévu que la procédure d'Administration n'aura pas d'impact sur le calendrier de la Fusion et qu'elle cessera avant la Date d'Effet. Avec le consentement de l'Administrateur, les fonctions de l'administration centrale de Lighthouse demeureront à Luxembourg jusqu'à la Date d'Effet comprise (telle que définie au paragraphe 8 ci-dessous).

Aux fins de l'actionnarisation des Obligations Lighthouse décrites au paragraphe 1 ci-dessus, en déterminant le rapport d'échange mentionné au paragraphe 5 ci-dessous, il a été supposé que:

- 1. dans le but de l'actionnarisation des Obligations Lighthouse, Lighthouse procédera à une augmentation de capital d'un montant de 195.000.000 euros en émettant 97.500.000 actions. Le capital de la Société absorbée avant la Fusion sera par conséquent égal à 195,031.000 euros divisé en 97.515.500 actions; et
- 2. le montant total des Obligations Lighthouse sujettes à l'actionnarisation sera égal à 1.235.000.000 euros comme principal plus 69.333.333 euros pour les intérêts courus mais non payés au 31 décembre 2011 pour un montant total de 1.304.333.333 euros.
- **4. Statuts de la société absorbante.** (article 2501-ter, paragraphe 1, No. 2) du Code civil et article 261 (4) a) de la Loi Luxembourgeoise)

Les statuts de la Société Absorbante ne seront pas modifiés à l'issue de la Fusion, à l'exception de la modification de l'article 5, nécessaire pour refléter l'augmentation du nombre d'actions ordinaires et l'émission des actions ordinaires et d'épargne d'échanges, au service des Bons de Souscription, aux fins de la satisfaction du Rapport d'Echange (comme indiqué dans le paragraphe 5 ci-après).

Au présent Projet Commun de Fusion sont joints:

- (i) l'Annexe 1, Statuts actuels de la Société Absorbante;
- (ii) l'Annexe 2, Article 5 des Statuts de la Société Absorbante tel que modifié à la suite de la Fusion, ainsi que;
- (iii) l'Annexe 3, Autres modifications des Statuts de la Société Absorbante que le Conseil d'Administration de SEAT décidera de soumettre à l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires, convoquée pour décider de la Fusion. Pour la description de ces articles sujets à modification, il est fait référence au rapport explicatif établi par le Conseil d'Administration de SEAT conformément à l'article 125-ter du décret-loi No. 58 du 24 février 1998 et l'article 72 du règlement No. 11971 du 14 mai 1999 du CONSOB, tel que modifié (la "Régulation des Émetteurs").
- **5. Rapport d'échange des actions et Eventuelle soulte en numéraire.** (article 2501-ter, paragraphe 1, numéro 3) du Code civil et article 261 (2) b) de la Loi Luxembourgeoise)



Le rapport d'échange des actions a été établi à 145 actions ordinaires de SEAT à émettre, sans valeur nominale, pour chaque action Lighthouse (le "Rapport d'Échange").

Conformément à l'article 2504-ter, paragraphe 2 du Code civil, les actions Lighthouse détenues directement par SEAT seront annulées sans échange.

Aucune contribution en numéraire supplémentaire n'est prévue.

Aux fins de l'accomplissement du Rapport d'Échange, la Société Absorbante décidera de l'émission d'un maximum de 14.139.185.625 actions ordinaires sans valeur nominale, sans procéder à l'augmentation du capital social, avec la refonte de la valeur implicite par action. La décision de ne pas procéder à l'augmentation du capital social a été imposée par la nécessité de fournir à la Société Absorbante, à la Date d'Effet (tel que définie au paragraphe 8 ci-dessous) un rapport équilibré entre le capital social et le total des fonds propres nets.

Dans le cadre du Rapport d'Échange, et de son remaniement, il était également prévu que tout actionnaire de la Société Absorbante à la date qui précède immédiatement la Date d'Effet (telle que définie au paragraphe 8 ci-dessous) (les "Actionnaires Actuels") se verront reconnaître le droit de recevoir les Actions Nouvelles (telles que définies ci-dessous) par l'exercice des Bons de Souscription à affecter sur une base libre, dont les principales caractéristiques sont décrites ci-dessous. En particulier, il est prévu que les bons de souscription donnent aux détenteurs le droit de recevoir, sous réserve du respect des Conditions d'Exercice (telles que définies ci-après) et de l'exercice des bons de souscription conformément aux modalités et conditions des bons de souscription, les nouvelles actions ordinaires et d'épargne émises de SEAT (selon les sûretés détenues) (les "Actions Nouvelles") représentant, dans l'ensemble, un pourcentage du capital social postfusion de la Société Absorbante, approximativement égal à 3% du capital social post fusion de la Société Absorbante, sans contrepartie due, selon le ratio suivant:

- (i) 1 bon de souscription pour chaque action ordinaire détenue (les "Bons de Souscriptions Ordinaires"); et sous réserve de l'existence des Conditions d'Exercice (telles que définies ci-dessous) pour 100 Bons de Souscriptions Ordinaires attribués et exercés, 29 actions ordinaires post Fusion de la Société Absorbante seront attribuées;
- (ii) 1 bon de souscription pour chaque action d'épargne détenue (les "Bons de Souscription Epargne" et, ensemble avec les Bons de Souscription Ordinaires, les "Bons de Souscription"); et sous réserve de l'existence des Conditions d'Exercice (telles que définies ci-dessous) pour 100 Bons de Souscription Épargne attribués et exercés, 29 actions ordinaires post Fusion de la Société Absorbante seront attribuées.

Les Actions Nouvelles seront émises sans augmenter le capital post-Fusion de SEAT avec le retraitement subséquent de la valeur implicite des actions post-Fusion de SEAT. Le droit de recevoir les Actions Nouvelles lors de l'exercice des Bons de Souscription sera réglementé par les modalités et conditions des Bons de Souscription et sera sujet à la vérification préalable, par le Conseil d'Administration, de la satisfaction, dans les deux ans à compter de la date d'achèvement des opérations relatives à la restructuration financière, tel qu'indiqué dans les conditions et modalités des Bons de Souscription (la "Période de Validité"), des conditions d'exercice telles qu'indiquées à l'Annexe 4 (conjointement, les "Conditions d'Exercice").

Après la Période de Validité, dans l'hypothèse où les Conditions d'Exercice ne seraient pas satisfaites, les Bons de Souscription cesseront et, par conséquent, les droits des détenteurs de recevoir les Actions Nouvelles cesseront également

Compte tenu de leurs caractéristiques, les modalités et les conditions relatives aux Bons de Souscription, qui seront approuvées par le Conseil d'Administration de la Société Absorbante, fourniront les clauses anti-dilution suivantes: (i) en cas d'augmentation de capital libre par l'attribution d'actions nouvelles, le nombre d'Actions Nouvelles à attribuer après l'exercice des Bons de Souscription sera également proportionnellement augmenté; (ii) en cas de groupement ou de fractionnement des actions, le nombre d'Actions Nouvelles à attribuer après l'exercice des Bons de Souscription sera modifié en conséquence par une augmentation ou réduction proportionnelle; (iii) en cas de réduction du capital social suite à des pertes , par annulation des actions, le nombre d'Actions Nouvelles à attribuer après l'exercice des Bons de Souscription sera proportionnellement modifié; (iv) en cas de fusion ou de scission dans laquelle SEAT n'est pas la Société Absorbante ou la société bénéficiaire, SEAT prendra en considération les droits des détenteurs de Bons de Souscription dans le cadre de la mise en oeuvre de ces opérations afin d'autoriser le détenteur des Bons de Souscription d'exercer les droits pertinents à l'égard de l'absorbante ou de la société bénéficiaire sur la base du rapport d'échange ou d'attribution.

Aux fins de l'éventuelle obligation à respecter d'attribuer les actions découlant de l'exercice de Bons de Souscription, la Société Absorbante décidera de l'émission d'un maximum de 558.837.927 actions ordinaires et d'un maximum 197.287 actions d'épargne, sans valeur nominale. La Société Absorbante, en vue du règlement des Bons de Souscription, identifiera un ou plusieurs actionnaires ordinaires ou d'épargne prêt à renoncer à 33 Bons de Souscription Ordinaires et 73 Bons de Souscription d'Épargne; le nombre total d'actions à émettre en relation avec l'exercice des Bons de Souscription (indiqué ci-dessus) prend déjà en considération la renonciation mentionnée.

Le rapport sur l'impartialité du Rapport d'Échange, conformément à l'article 2501-sexies du Code civil, à l'article 9 du Décret 108/2008 ainsi qu'à l'article 266 de la Loi Luxembourgeoise, sera préparé par le cabinet d'audit Reconta Ernst & Young S.p.A., nommé comme expert par la Cour de Milan avec l'ordonnance déposée le 20 mars 2012, à la suite de la demande conjointe de SEAT et Lighthouse.



**6 Conditions pour l'attribution d'actions et de bons de souscription de la société absorbante.** (article 2501-ter, paragraphe 1, No. 4) du Code civil et article 261 (2) c) de la Loi Luxembourgeoise)

Afin de mettre en oeuvre la Fusion, la Société Absorbante procédera à l'émission d'un maximum de 14.139.185.625 actions SEAT nouvellement émises, sans valeur nominale, à attribuer en échange aux actionnaires de Lighthouse (autres que SEAT), basé sur le Rapport d'Échange précisé au paragraphe 5 ci-dessus (les "Actions Échangées").

Aucun frais ne sera imputé aux actionnaires de Lighthouse aux fins de la transaction d'échange.

Les Actions Échangées - qui seront des actions ordinaires de la Société Absorbante actuellement en circulation - seront émises sous forme dématérialisées en enregistrant dans le système de gestion centralisée géré par Monte Titoli S.p.A. à compter du premier jour ouvrable suivant la Date d'Effet. En référence à cette date, ainsi que, dans la mesure nécessaire, au calendrier et aux modalités pour procéder à des opérations d'échange, la Société Absorbante publiera un avis dans au moins un journal national.

D'autres informations sur les conditions de l'attribution des Actions Échangées seront communiquées, si nécessaire, dans l'avis mentionné ci-dessus.

Les Bons de Souscription seront attribués aux personnes habilitées par le biais d'un système de gestion centralisée géré par Monte Titoli S.p.A., selon les modalités et conditions qui seront indiquées dans les règles relatives aux Bons de Souscription et annoncées sur le marché.

Comme précédemment indiqué au paragraphe 5 ci-dessus, la Société Absorbante, dans le but du règlement des Bons de Souscription, identifiera un ou plusieurs actionnaires disposés à renoncer à 33 Bons de Souscription Ordinaires et 73 Bons de Souscription d'Épargne.

7. Date à laquelle les actions ordinaires de la société absorbante attribuées en échange donneront droit aux dividendes; Modalités et Conditions spécifiques concernant le droit aux dividendes. (article 2501-ter, paragraphe 1, No. 5) du Code civil; article 6, paragraphe 1, lettre b) du Décret 108/2008 et article 261 (2) d) de Droit Luxembourgeois)

Les actions ordinaires de la Société Absorbante émises en échange des actions de Lighthouse (comme indiqué dans le précédent paragraphe 6) auront toutes des droits normaux aux dividendes à partir de la date d'émission et, par conséquent, accorderont aux détenteurs des droits équivalents à ceux accordés aux détenteurs d'actions ordinaires de la Société Absorbante restantes à la Date d'Effet (comme indiqué dans le paragraphe suivant 8).

**8. Date d'effet.** (article 2501-ter, paragraphe 1, No. 6) du Code civil; article 6, paragraphe 1, lettre i) du Décret 108/2008; articles 261 (2) e), 272 et 273 de la Loi Luxembourgeoise)

Les effets juridiques de la Fusion seront effectifs, conformément aux modalités combinées de l'article 12 de la Directive et de l'article 15 du Décret 108/2008, à compter de la date d'enregistrement de l'acte de fusion au Registre des Sociétés de la Société Absorbante ou à compter d'une date ultérieure différente qui doit être indiquée dans l'acte de fusion (la "Date d'Effet").

Les opérations de la Société Absorbée seront enregistrées dans les comptes annuels de la Société Absorbante commençant à la Date d'Effet; à partir de la même date les effets fiscaux de la Fusion prendront effet.

9. Traitements ou droit éventuellement accordés à des catégories particulières d'actionnaires et aux détenteurs de titres autres que les actions. (article 2501-ter, paragraphe 1, No. 7) du Code civil et article 261 (2) f) de la Loi Luxembourgeoise)

Aucun traitement spécial n'est réservé aux détenteurs d'actions d'épargne de SEAT de même il n'est pas prévu de procéder à l'émission d'actions d'épargne dans le cadre de la Fusion, à l'exception de ce qui est prévu eu égard aux Bons de Souscription.

Aucun traitement spécial n'est réservé aux détenteurs de Contrats de Crédits Séniors émis par SEAT. Comme annoncé au marché, le 30 mars 2012, dans le cadre des étapes exigées pour la mise en oeuvre de l'opération de restructuration et à la suite de la réussite de la procédure visant à obtenir le consentement des détenteurs d'obligations selon les modalités et les conditions des obligations en question, les assemblées des détenteurs des Contrats de Crédits Séniors reconnaissent et, en vertu de leur compétence, approuvent les modifications de la documentation contractuelle en relation avec chaque obligation mentionnée. Les actes de modification de la documentation contractuelle (dite "Acte Supplémentaire") ont été conclus le 11 avril 2012 et, au regard du fait que les modifications de la documentation contractuelle sont efficaces à la mise en oeuvre de l'opération de restructuration, il est prévu que les actes de modification ne soient plus applicables en cas d'échec dans la réalisation des étapes nécessaires pour mener à bien la mise en oeuvre de la restructuration au 31 décembre 2012, y compris l'échec dans la réalisation de la Fusion.

Dans le cadre de la mise en oeuvre de la restructuration financière, il est également prévu que les Obligations Résiduelles sont échangées avec des Nouvelles Obligations.

Comme indiqué au paragraphe 1 ci-dessus, immédiatement après la Date d'Effet, les Nouvelles Obligations seront soumises à l'Apport Partiel d'Actifs en faveur de OpCo, qui deviendra responsable de toutes les créances relatives aux Nouvelles Obligations, étant entendu que SEAT demeurera responsable, à l'égard des créanciers tiers, conjointement avec OpCo; bien que, en cas de défaut, le créancier tiers aura le devoir d'exiger l'exécution à OpCo et après seulement si la demande n'est pas exécutée, le créancier tiers pourra exiger l'exécution à SEAT. L'acte selon lequel les Nouvelles



Obligations seront émises, tel que modifié le 11 avril 2012, prévoit déjà le changement du principal débiteur de l'obligation qui résultera de l'apport partiel d'actif de la dette relative aux Nouvelles Obligations.

10. Bénéfices spéciaux éventuellement proposés en faveur de l'expert examinant le projet commun de fusion, des membres des organes d'administration, de gestion et de surveillance des sociétés prenant part à la fusion. (article 2501-ter, paragraphe 1, No. 8) du Code civil; article 6, paragraphe 1, lettre c) du Décret 108/2008 et article 261 (2) g) de la Loi Luxembourgeoise)

Aucun bénéfice particulier n'est accordé aux administrateurs ni aux membres des organes de surveillance de la Société Absorbante ou de la Société Absorbée en relation avec la Fusion. Aucun bénéfice particulier n'est par ailleurs accordé à l'expert indépendant nommé par les parties qui recevra une rémunération adéquate conformément à ce qui a été approuvé par les sociétés prenant part à la Fusion.

11. Probables répercussions de la fusion transfrontalières sur l'emploi. (article 6, paragraphe 1, lettre e) du Décret 108/2008 et de l'article 261 (4) b) de la Loi Luxembourgeoise)

La Société Absorbée, sur approbation du Projet Commun de Fusion, n'est partie à aucun contrat de travail. Par conséquent, la procédure prévue à l'article 47 de la loi italienne n°428 du 29 décembre 1990 n'est pas applicable.

Néanmoins, conformément à l'article 8 du Décret 108/2008 et à l'article 7 de la Directive, le rapport explicatif relatif au Projet Commun de Fusion sera envoyé aux représentants des employés de SEAT au moins 30 jours avant l'approbation finale de la Fusion par l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la Société Absorbante.

Sous réserve de ce qui précède, la Fusion n'aura pas d'effet sur les employés de la Société Absorbante et du Groupe en général.

- 12. Information sur les procédures de participation des salariés dans la définition de leurs droits de participation dans la société absorbante. (article 6, paragraphe 1, lettre d) du Décret 108/2008 et article 261 (4) c) de la Loi Luxembourgeoise) L'article 19 du Décret 108/2008 régulant la participation des employés dans la Société Absorbante n'est applicable au cas présent, dès lors que les conditions pertinentes ne sont pas satisfaites. Ni la Société Absorbante ni la Société Absorbée n'est gérée par un système de participation des employés conformément à l'article 16 de la Directive et à l'article 2, alinéa 1, lettre m, du Décret Législatif n°188 du 16 août 2005.
- 13 Information sur l'évaluation des actifs et des passifs transférés a la société absorbante. (article 6, paragraphe 1, lettre f) du Décret 108/2008 et article 261 (4) d) de la Loi Luxembourgeoise)

Les actifs et passifs qui sont transférés à la Société Absorbante sont indiqués dans les comptes annuels de la Société Absorbée au 31 décembre 2011, élaborés conformément aux normes comptables luxembourgeoises, et sont valorisés conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

**14.** Dates de référence des comptes annuels des sociétés fusionnant utilisées pour définir les conditions de la fusion. (article 6, paragraphe 1, lettre g) du Décret 108/2008 et article 261 (4) de la Loi Luxembourgeoise)

La Fusion sera réalisée sur la base des comptes annuels au 31 décembre 2011 des sociétés fusionnantes, représentées, en ce qui concerne SEAT, par les projets des comptes annuels pertinents au 31 décembre 2011 approuvés par le Conseil d'Administration de la Société Absorbante et, en ce qui concerne Lighthouse, par le projet de comptes annuels au 31 décembre 2011 approuvés par l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société Absorbée.

- **15.** Date d'effet à l'égard des tiers. Les effets juridiques de la Fusion vis-à-vis des tiers seront effectifs à compter de la Date d'Effet (telle que définie au paragraphe 8 ci-dessus).
- **16. Publication.** Outre la documentation requise en vertu du Code civil, du Décret 108/2008 et de la Loi Luxembourgeoise qui sera disponible selon la manière et la durée qui y sont prescrites, la documentation sera également mise à disposition du public, selon les termes de la loi, le document d'information prévu à l'article 70, paragraphe 4 du Règlement des Émetteurs.
- 17. Droits des créanciers. Les créanciers de la Société Absorbante, dont les créances sont antérieures à l'enregistrement du Projet Commun de Fusion au Registre des Sociétés, peuvent faire opposition en faisant valoir l'article 2503 du Code civil; toute opposition devant être déposée dans les 60 jours à compter du dernier enregistrement prévu à l'article 2502-bis du Code civil. Il doit être noté que, également dans le cas d'une opposition, la juridiction compétente, si elle estime le risque de préjudice pour les créanciers non fondé ou si la société débitrice a donné des garanties appropriées, peut décider que la Fusion aura lieu malgré l'opposition, conformément à ce qui est prévu à l'article 2503 du Code civil.

Les créanciers de la Société Absorbée, dont les créances sont antérieures à la date de publication au Journal Officiel du Luxembourg Mémorial C de l'acte notarié de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la Société Absorbée enregistrant la Fusion, peuvent nonobstant toute convention contraire, demander dans les deux mois suivant la date de publication au Mémorial C à la juridiction compétente statuant en matière de référé, pour obtenir des garanties adéquates de sauvegarde de toutes les dettes échues ou non échues, s'ils peuvent démontrer de manière crédible qu'en raison de la Fusion l'exécution de leurs revendications est en jeu et qu'aucune des garanties suffisantes n'ont été obtenues. Le Président de la juridiction compétente devra rejeter leur demande si le créancier est déjà en possession des garanties adéquates ou si de telles garanties ne sont pas nécessaires, eu égard à la situation financière de la société après la Fusion. La demande peut être refusée en payant le créancier même si la dette est non échue. Si les garanties ne sont pas fournies



dans le délai prescrit, la dette devient immédiatement exigible. Il doit être noté que la demande des créanciers de la Société Absorbante ne compromettra pas l'effectivité de la Fusion.

Des informations complètes sur les conditions d'exercice des droits des créanciers illustrés ci-dessus peuvent être obtenues gratuitement au siège social des sociétés participant à la Fusion.

La Fusion visée dans le présent Projet Commun de Fusion ne constitue pas une fusion en vertu de l'article 2501-bis du Code civil.

Le Projet Commun de Fusion et les statuts de la Société Absorbante ci-après peuvent être soumis à des modifications, ajouts et/ou mises à jour (y compris informatiquement) qui sont autorisés par la loi ou qui peuvent être demandés au moment de l'enregistrement au Registre des Sociétés compétent des sociétés fusionnant.

### Annexe 1. Statuts en vigueur de la société absorbante

### "Titre. I er . Éléments d'identification

**Art. 1** er. Dénomination. On constitue une société par actions dénommée "Seat Pagine Gialle S.p.A.". La dénomination sociale peut être écrite en lettres majuscules ou minuscules, avec ou sans tirets et/ou ponctuation.

La société peut valablement être identifiée, pour tous les effets légaux, dans tous les actes la concernant, sous la dénomination abrégée "SEAT S.p.A." ou bien "SEAT PG S.p.A.", sans aucune contrainte de représentation graphique.

- Art. 2. Siège social. La société a son siège à Milan et son siège secondaire à Turin.
- **Art. 3. Durée.** La durée de la société est fixée jusqu'au 31 décembre 2100 et elle pourra être prorogée sur délibération de l'assemblée.

**Art. 4. Objet.** La société a pour objet l'exercice de l'industrie et du commerce éditorial, typographique et graphique en général, exercés sous quelque forme et quelque moyen que ce soit, y compris en ligne; la collecte et l'exécution - y compris pour le compte de tiers - de la publicité, sous quelque forme et destinée à quelque moyen de communication que ce soit, y compris en échange de biens ou services; la gestion d'activités - de promotion comprises - dans le domaine de la communication publicitaire et des initiatives de relations publiques; l'exercice, l'élaboration et la vente, à travers quelque moyen technologique et support de transmission que ce soit, y compris en ligne et Internet, de toute sorte de service de documentation, concernant de façon générale les multiples formes de l'activité économique, telles que à seul titre d'exemple, les banques de données et les services d'assistance au commerce de biens et services; la gestion de toutes les activités liées au traitement et à l'exercice de l'information de toute sorte et sous quelque forme que ce soit, y compris les activités concernant l'exercice et la commercialisation des services de communication de toute sorte, et donc la télématique et l'électronique, avec n'importe quel instrument et selon n'importe quelles modalités, y compris la gestion de réseaux de communication électronique, ainsi que de façon générale toutes les activités, de production et commerciales, liées, complémentaires ou instrumentaires par rapport au domaine d'intervention décrit plus haut.

La société peut en outre accomplir toutes les opérations commerciales, mobilières et immobilières, industrielles et financières (ces dernières si elles ne sont pas exercées envers le public) fonctionnellement liées à la réalisation de l'objet social; à cette fin, elle peut aussi prendre - directement ou indirectement - de façon non principale et dans les limites prévues par la loi -, des intérêts et des participations dans d'autres sociétés ou entreprises, étant expressément exclues de toute activité liée à la collecte de l'épargne publique et de toute autre activité non autorisée aux termes de la loi.

## Titre II. Capital social et Obligations.

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit et versé est de 450.265.793,58 euros (quatre cent cinquante millions deux cent soixante-cinq mille sept cent quatre-vingt-treize euros et cinquante-huit centimes), réparti en 1.927.027.333 (un milliard neuf cent vint sept millions vingt sept mille trois cent trente trois)]\* actions ordinaires et 680.373 (six cent quatre vingt mille trois cent soixante treize) actions d'épargne, sans valeur nominale.

Dans les délibérations d'augmentation du capital social par paiement, le droit d'option peut être exclu pour un maximum de 10 pour cent du capital préexistant, à condition que le prix d'émission corresponde à la valeur de marché des actions et que cela soit confirmé par un rapport spécifique de la société chargée d'effectuer la révision légale des comptes.

Art. 6. Actions. L'assemblée peut délibérer l'émission d'actions dotées de droits différents, conformément aux prescriptions légales.

Dans les limites et aux conditions prévues par la loi, les actions peuvent être au porteur.

Les actions au porteur peuvent être converties en actions nominales et vice-versa, sur demande et aux frais de l'intéressé.

Les actions sont émises sous le régime de dématérialisation.

Les actions d'épargne ont les privilèges et les droits décrits au présent article.

Les bénéfices nets figurant aux comptes annuels régulièrement approuvés, moins la part destinée à la réserve légale, doivent être distribués aux actions d'épargne jusqu'à concurrence de cinq pour cent de 6,00 euros par action.

Les bénéfices restant après l'assignation aux actions d'épargne du dividende privilégié prévu à l'alinéa ci-dessus, dont l'assemblée délibérerait la distribution, sont répartis entre toutes les actions, de façon à ce que les actions d'épargne



reçoivent un dividende global majoré, par rapport à celui des actions ordinaires, dans la mesure de deux pour cent de 6,00 euros par action.

Au cas où, au cours d'un exercice, un dividende inférieur à la mesure prévue au sixième alinéa aurait été assigné aux actions d'épargne, la différence sera affectée en augmentation du dividende privilégié lors des deux exercices successifs.

En cas de distribution de réserves, les actions d'épargne ont les mêmes droits que les autres actions. D'ailleurs, l'assemblée qui approuve les comptes annuels de l'exercice a la faculté, en cas d'absence ou d'insuffisance des bénéfices nets figurant aux comptes annuels, d'utiliser les réserves disponibles pour satisfaire les droits patrimoniaux prévus à l'alinéa six ci-dessus, éventuellement augmentés conformément au précédent alinéa huit.

La réduction du capital social pour pertes n'a pas d'effet sur les actions d'épargne, si ce n'est pour la partie de la perte ne pouvant être contenue dans la fraction de capital représentée par les autres actions.

Lors de la dissolution de la société, les actions d'épargne ont un droit de préemption dans le remboursement du capital, jusqu'à concurrence de 6,00 euros par action. En cas de regroupements ou de fractionnements d'actions successifs (ainsi qu'en cas d'opérations sur le capital, si elles s'avéraient nécessaires afin de ne pas altérer le droit des actionnaires d'épargne par rapport à la situation dans laquelle les actions auraient une valeur nominale), ce montant fixe par action sera modifié de façon consécutive.

Afin de garantir au représentant commun une information appropriée sur les opérations pouvant influencer l'évolution des cotations des actions d'épargne, on enverra à ce dernier, selon les termes et modalités réglementant les informations fournies au marché, les communications relatives aux sujets susmentionnés.

Au cas où les actions ordinaires ou d'épargne de la société seraient exclues des négociations, les actions d'épargne garderont leurs droits et leurs caractéristiques, mais l'actionnaire d'épargne pourra demander à la société la conversion de ses actions en actions ordinaires ou en actions privilégiées admises à la cotation, présentant les mêmes caractéristiques que les actions d'épargne - de façon compatible avec les dispositions légales alors en vigueur - et en outre le droit de vote concernant seulement les délibérations de l'assemblée extraordinaire, selon les conditions et modalités qui seront fixées par une délibération spécifique de l'assemblée extraordinaire, convoquée à cette fin, et sous réserve - si nécessaire - de l'approbation de l'assemblée des actionnaires d'épargne.

Art. 7. Obligations. La société peut émettre des obligations, conformément aux dispositions légales.

#### Titre III. Assemblée

**Art. 8. Droit d'intervention.** Peuvent intervenir à l'assemblée les personnes disposant du droit de vote, qui y ont droit sur la base de la réglementation applicable, selon les termes et modalités prévus.

Toute personne ayant droit de vote et d'intervention à l'assemblée peut se faire représenter au moyen d'un mandat écrit ou conféré par courrier électronique, conformément à la réglementation applicable.

Ce mandat peut être accordé à une personne physique ou à une personne morale.

La notification électronique du mandat peut être effectuée en utilisant la section spécifique du site internet de la société, selon les modalités indiquées dans l'avis de convocation, ou bien par courrier électronique certifié, à l'adresse de courrier électronique indiquée au cas par cas dans l'avis de convocation.

La société peut désigner, pour chaque assemblée, par une indication contenue dans l'avis de convocation, une personne à laquelle les associés peuvent accorder un pouvoir contenant des instructions de vote sur toutes les propositions à l'ordre du jour ou sur certaines d'entre elles, dans les délais et selon les modalités prévus par la loi.

Art. 9. Pouvoirs. L'assemblée a les pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi.

Art. 10. Convocation. L'assemblée est convoquée conformément à la loi dans la Commune où se trouvent le siège social ou, s'il existe, le siège secondaire, par avis publié selon les termes et modalités prévus par la réglementation applicable.

L'assemblée ordinaire pour l'approbation des comptes annuels doit être convoquée dans les 180 jours de la clôture de l'exercice social, dans le respect des dispositions légales applicables, la société étant tenue de rédiger les comptes annuels consolidés ou, dans tous les cas, chaque fois que des exigences particulières relatives à la structure et à l'objet de la société le rendraient nécessaire.

L'assemblée est également convoquée chaque fois que le conseil d'administration l'estimera opportun ou que la loi en exigera la convocation.

L'assemblée ordinaire et l'assemblée extraordinaire se tiennent normalement en plusieurs convocations. Dans cette hypothèse, à défaut de constitution en seconde convocation, l'assemblée extraordinaire peut se réunir en troisième convocation.

Le conseil d'administration peut décider, s'il l'estime opportun, que les assemblées ordinaire et extraordinaire soient tenues à la suite d'une convocation unique, et que s'appliqueront, pour l'assemblée ordinaire, les majorités prévues par la loi pour la seconde convocation et, pour l'assemblée extraordinaire, les majorités prévues par la loi pour les convocations successives à la seconde.



Art. 11. Assemblée ordinaire et extraordinaire. Lors de l'assemblée ordinaire, seules les actions ordinaires ont droit de vote.

Lors de l'assemblée extraordinaire, les actions ordinaires et, si elles ont été émises, les actions privilégiées, avec droit de vote, ont droit de vote.

Les quorums pour la constitution et les délibérations de l'assemblée sont prévus par la loi pour les assemblées avec une ou plusieurs convocations.

Art. 12. Présidence et Déroulement des travaux. L'assemblée est présidée par le Président du conseil d'administration.

En cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, elle est présidée par le vice-président, s'il est nommé ou, de façon subordonnée, par une personne élue à la majorité des présents, selon le nombre de voix détenues.

L'assemblée, sur proposition de son Président, élit un secrétaire, même non actionnaire, selon les modalités indiquées à l'alinéa précédent.

Dans les hypothèses prévues par la loi et dans les cas où le Président de l'assemblée l'estimerait nécessaire, le procèsverbal est rédigé au moyen d'un acte public, par un notaire désigné par le Président.

Le Président de la réunion vérifie, même au moyen de personnes préposées à cette fin, le droit d'intervention, la conformité des pouvoirs à la réglementation applicable, la régularité de la constitution de la réunion, l'identité et le droit d'intervention des présents. Il dirige les travaux et prend les mesures opportunes afin que le débat et les opérations de vote se déroulent de façon ordonnée, en en fixant les modalités et en en vérifiant les résultats.

Le Président peut choisir parmi les intervenants deux ou plusieurs scrutateurs.

Le déroulement des assemblées peut être réglementé par un règlement spécifique approuvé par délibération de l'assemblée ordinaire.

**Art. 13. Copies et Extraits.** Les copies et les extraits des procès-verbaux de l'assemblée peuvent être délivrés et certifiés conformes par le Président du conseil d'administration ou par le secrétaire du conseil d'administration.

## Titre IV. Organes administratifs et de contrôle

**Art 14. Composition du conseil d'administration.** La société est administrée par un Conseil d'administration composé d'un minimum de 7 (sept) et d'un maximum de 21 (vingt-et-un) administrateurs.

L'assemblée des actionnaires détermine le nombre de membres du conseil d'administration, qui reste inchangé jusqu'à décision contraire, ainsi que la durée de la nomination, sous réserve de la durée maximale prévue par la loi.

Les administrateurs sont rééligibles.

Dans le cas où, pour quelque raison que ce soit, la majorité des administrateurs élus par l'assemblée venaient à cesser de façon anticipée, les conseillers d'administration restants seront considérés comme démissionnaires et la cessation de leurs fonctions prendra effet quand le conseil d'administration aura été reconstitué à l'issue d'une nomination de l'assemblée des actionnaires.

La nomination du conseil d'administration aura lieu sur base de listes présentées par les actionnaires conformément aux alinéas qui suivent ou par le conseil d'administration sortant, dans tous les cas sans préjudice de l'application de règles différentes et supplémentaires prévues par des dispositions légales ou réglementaires impératives. Sur ces listes, les candidats devront être indiqués par un numéro progressif.

Chaque liste devra contenir et indiquer expressément au moins deux candidats remplissant les critères d'indépendance requis par l'article 147 ter, IV C, du décret législatif n° 58/1998.

La liste éventuellement présentée par le conseil d'administration sortant et les listes présentées par les actionnaires devront être déposées au siège de la société au plus tard vingt-cinq (25) jours avant la date de l'assemblée des actionnaires convoquée afin de délibérer sur la nomination des membres du conseil d'administration et elles devront être mises à la disposition du public au siège social, sur le site Internet de la société et selon les autres modalités prévues par règlement de la CONSOB [autorité italienne des marchés financiers], au moins vingt-et-un jours avant la date de l'assemblée.

Chaque actionnaire pourra présenter ou concourir à la présentation d'une seule liste et chaque candidat pourra se présenter sur une seule liste, sous peine d'inéligibilité.

Seuls les actionnaires qui, seuls ou conjointement à d'autres actionnaires, seraient dans l'ensemble titulaires d'actions avec droit de vote représentant au moins 2% du capital social ayant droit de vote à l'assemblée ordinaire, ou bien le pourcentage inférieur fixé par la CONSOB conformément à l'article 147 ter, I C, du décret législatif n° 58/1998, auront le droit de présenter une liste. Afin d'attester qu'ils sont titulaires du droit susmentionné, une copie des certificats délivrés par les intermédiaires autorisés et attestant la propriété du nombre d'actions nécessaires afin de présenter des listes, devra être déposée au siège de la société dans les délais prévus pour la publication des listes.

Conjointement à chaque liste, dans les délais susmentionnés, devront être déposés les curriculum professionnels et les déclarations par lesquelles chaque candidat accepte la candidature et déclare, en engageant sa seule responsabilité, l'absence de causes d'inéligibilité et d'incompatibilité, ainsi que l'existence des conditions prescrites par la réglementation et par les Statuts pour les fonctions, ainsi que la mention éventuelle de la possibilité de se qualifier comme indépendant conformément à l'article 147 ter, IV C, du décret législatif n° 58/1998. La liste ne respectant pas les règles ci-dessus sera considérée comme non présentée.



Chaque ayant droit au vote pourra voter pour une seule liste.

L'élection du conseil d'administration - sous réserve dans tous les cas de ce qui est prévu par les conditions, prévues plus bas, pour le respect du nombre minimum d'administrateurs qui, selon la réglementation applicable, doivent remplir les critères d'indépendance ou seront nommés, si possible, par la minorité - comme suit:

- 1) A partir de la liste ayant obtenu durant l'assemblée des actionnaires le plus grand nombre de suffrages exprimés, sont désignés, sur la base de l'ordre de priorité dans lequel ils figurent sur cette même liste, les administrateurs, correspondant au même nombre que les membres du conseil d'administration, moins deux;
- 2) les administrateurs restants seront désignés à partir des autres listes; à cet effet, les voix obtenues à partir des listes seront divisées par un puis par deux. Les parts ainsi obtenues seront assignées progressivement aux candidats de chacune de ces listes, selon l'ordre prévu dans chaque liste. Les parts ainsi attribuées aux candidats par les différentes listes seront insérées dans un classement décroissant unique. Seront élus ceux qui auront obtenu les quotients les plus élevés. À parité de quotient, le candidat de la liste qui n'aurait encore élu aucun administrateur sera élu.

En cas de parité des voix de liste et toujours à parité de quotient, on procédera à une nouvelle élection de la part de toute l'assemblée. Le candidat qui obtiendra la majorité simple des voix sera élu.

#### Sous réserve:

- (i) qu'au moins un administrateur devra être issu d'une liste, si elle existe, qui ne serait pas liée, pas même indirectement, aux actionnaires ayant présenté ou voté pour la liste arrivée en tête en nombre de voix;
- (ii) qu'au moins un administrateur issu de la liste qui aurait obtenu à l'assemblée le plus grand nombre de voix, ainsi qu'au moins un de ceux issus de la seconde liste par nombre de voix obtenues, devront remplir les conditions d'indépendance visées à l'article 147 ter, IV C, du décret législatif n° 58/1998.

Pour la nomination des administrateurs n'ayant pas été nommés, pour quelque motif que ce soit, selon la procédure décrite ci-dessus, l'assemblée des actionnaires délibère selon les majorités prévues par la loi, sous réserve de l'obligation de respecter le nombre minimum d'administrateurs remplissant les critères d'indépendance susmentionnés.

Si, au cours de l'exercice, un ou plusieurs administrateurs venaient à manquer, on appliquera l'article 2386 du Code Civil.

Art. 15. Président - Vice-président - Secrétaire. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un Président, au cas où l'assemblée ne l'aurait pas déjà fait, et éventuellement un vice-président et un secrétaire, qui peut même être étranger au conseil d'administration.

Art. 16. Réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration est convoqué par le Président ou, en cas d'empêchement de ce dernier, par le vice-président, s'il est nommé, ou par l'administrateur délégué, s'il est nommé, ou par le conseiller le plus âgé, habituellement au moins une fois par trimestre et dans tous les cas chaque fois qu'on le retiendra opportun, ou chaque fois que le Président en recevra la demande par écrit, avec l'indication de l'ordre du jour, par au moins deux administrateurs ou par un commissaire aux comptes titulaire. Les réunions du conseil d'administration se tiendront au siège social ou ailleurs, selon ce qui sera indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil d'administration seront valablement constituées même quand elles seront tenues en téléconférence ou en visioconférence, à la condition que tous les participants puissent être identifiés par le Président et par tous les autres intervenants, qu'il leur soit consenti de suivre la discussion et d'intervenir en temps réel à la discussion des sujets, qu'il leur soit permis d'échanger des documents relatifs à ces sujets et que toutes ces conditions soient déclarées dans le procès-verbal relatif. Si ces conditions sont remplies, la réunion du conseil d'administration est considérée comme étant tenue dans le lieu où se trouve le Président et où doit également se trouver le secrétaire de la réunion, afin de permettre la rédaction du procès-verbal relatif.

L'avis de convocation sera expédié par courrier, télégramme, fax, e-mail à chaque conseiller et commissaire aux comptes titulaire au moins 5 (cinq) jours avant la date fixée pour la réunion. En cas d'urgence, l'avis de convocation pourra être transmis au moins 1 (un) jour avant la date fixée pour la réunion.

En cas d'absence ou de renonciation du Président, les séances du conseil d'administration sont présidées par le viceprésident, s'il est nommé, ou par l'administrateur délégué, s'il est nommé, ou, de façon subordonnée, par le conseiller le plus âgé.

En cas d'absence du secrétaire du conseil d'administration, le secrétaire de la réunion est nommé par le conseil d'administration, même parmi des personnes ne faisant pas partie du conseil d'administration.

Le conseil d'administration et le collège des commissaires aux comptes sont informés, même par les organes délégués, de l'activité exercée, de l'évolution générale de la gestion, de son évolution prévisible et des opérations les plus significatives au niveau économique, financier et patrimonial, effectuées par la société ou par les sociétés contrôlées; notamment, les administrateurs doivent informer sur les opérations dans lesquelles ils détiennent des intérêts, pour leur propre compte ou pour le compte de tiers, ou qui seraient influencées par la personne qui exerce l'activité de direction et de coordination, si elle existe.

Ces informations doivent être communiquées rapidement et dans tous les cas au moins une fois par trimestre, à l'occasion des réunions du conseil d'administration ou par communication écrite.



**Art. 17. Validité et Verbalisation des délibérations du conseil d'administration.** Pour la validité des délibérations du conseil d'administration, la présence de la majorité des administrateurs en fonctions et le vote favorable de la majorité des administrateurs intervenus sont nécessaires.

Les délibérations du conseil d'administration seront verbalisées au registre des délibérations du conseil d'administration, qui devra être tenu et conservé conformément à l'article 2421, n° 4, du Code Civil, et signées par le Président et par le secrétaire ou par un notaire. Dans les cas où la loi l'exigerait ou bien où le Président le retiendrait opportun, les délibérations seront verbalisées par un notaire choisi par le Président du conseil d'administration.

- **Art. 18. Copies et Extraits.** Les copies et les extraits des procès-verbaux du conseil d'administration peuvent être délivrés et certifiés conformes par le Président ou par le secrétaire du conseil d'administration.
- **Art. 19. Pouvoirs du conseil d'administration Mandats.** Le conseil d'administration est investi des plus amples pouvoirs pour l'administration ordinaire et extraordinaire de la société et il a par conséquent la faculté d'accomplir tous les actes qu'il estimerait opportuns pour la mise en oeuvre et la réalisation de l'objet social, en Italie comme à l'étranger, à la seule exclusion des actes que la loi réserve à l'assemblée.

Le conseil d'administration est en outre compétent pour prendre les délibérations concernant:

- la fusion dans les cas prévus par les articles 2505 et 2505 bis du Code Civil et la scission dans les cas où ces dispositions seraient applicables;
  - la création ou la suppression de sièges secondaires;
  - l'indication de quels administrateurs ont la représentation de la société;
  - la réduction du capital en cas de retrait de l'associé;
  - les adaptations des Statuts à des dispositions normatives;
  - le transfert du siège social sur le territoire national.

Pour l'exécution de ses propres délibérations et pour la gestion de la société, le conseil d'administration, dans le respect des limites légales, peut:

- créer un comité exécutif, en en fixant les pouvoirs et le nombre des membres;
- déléguer les pouvoirs nécessaires, en fixant les limites du mandat, à un ou plusieurs administrateurs, avec éventuellement la qualité d'administrateurs délégués;
  - nommer un ou plusieurs directeurs généraux et mandataires ad negotia, en en fixant les attributions et les facultés.

Le comité exécutif se réunira avec la fréquence nécessaire, en fonction des matières qui lui sont déléguées par le conseil d'administration et chaque fois qu'il le retiendra opportun. Pour la convocation et les modalités de déroulement des réunions du comité exécutif, y compris les quorums pour sa constitution et le vote, on applique ce qui est prévu pour le conseil d'administration.

Le secrétaire du conseil d'administration est également secrétaire du comité exécutif. En cas d'absence de celui-ci, le secrétaire de la réunion est nommé par le comité, même parmi des personnes non membres.

Le conseil d'administration peut également constituer des comités en son sein ayant des fonctions de consultation et de proposition, en en fixant les attributions et les facultés.

Le conseil d'administration, après avis obligatoire du collège des commissaires aux comptes, nomme et révoque le cadre préposé à la rédaction des documents comptables de la société, en en fixant la durée des fonctions. Peuvent être nommés cadres préposés à la rédaction des documents comptables de la société seulement ceux qui auraient une expérience d'au moins trois ans, acquise dans un poste présentant le même degré de responsabilité dans le secteur administratif et/ou financier de la société, ou bien de sociétés comparables à celle-ci de par leurs dimensions ou la structure de leur organisation.

Le conseil d'administration et ses éventuels organes délégués, ont en outre la faculté, sans aucune nécessité d'autorisation de l'assemblée:

- d'accomplir tous les actes et les opérations relevant de leur compétence pouvant empêcher la réalisation des objectifs d'une offre publique d'achat ou d'échange, depuis la communication par laquelle la décision ou la naissance de l'obligation de promouvoir l'offre ont été rendues publiques jusqu'à la clôture ou à la déchéance de cette même offre;
- d'appliquer des décisions relevant de leur compétence, pas encore mises en oeuvre en tout ou partie et qui ne rentrent pas dans le cours normal des activités de la société, prises avant la communication susmentionnée et dont la mise en oeuvre pourrait empêcher la réalisation des objectifs de l'offre.
- **Art. 20. Représentation légale de la société.** La représentation légale de la société, face aux tiers et en justice, appartient au Président ainsi que, s'ils sont -nommés, au vice-présidents et aux administrateurs délégués, de façon séparée entre eux, dans le cadre de leurs mandats respectifs.
- Art. 21. Rémunération et Remboursement des frais des conseillers. Les conseillers d'administration ont droit en plus du remboursement des frais soutenus pour l'exercice de leurs fonctions à une rémunération annuelle dans la mesure fixée par l'assemblée.

Cette rémunération peut également comprendre celle des administrateurs investis de fonctions particulières.



L'assemblée ordinaire peut aussi attribuer aux membres du conseil d'administration, lors de leur nomination, le droit de percevoir une indemnité pour fin du rapport (mandat).

Art. 22. Collège des commissaires aux comptes. Le collège des commissaires aux comptes est composé de trois commissaires aux comptes permanents et de deux commissaires aux comptes suppléants, nommés par l'assemblée des actionnaires qui en fixe également la rémunération. Les commissaires aux comptes ont les devoirs et responsabilités prévus par les dispositions légales en vigueur.

Ils ont droit au remboursement des frais encourus dans l'exercice de leurs fonctions.

Afin de garantir à la minorité l'élection d'un commissaire aux comptes permanent et d'un commissaire aux comptes suppléant, la nomination du collège des commissaires aux comptes a lieu sur la base de listes présentées par les actionnaires conformément aux alinéas suivants, sous réserve dans tous les cas de l'application de règles différentes et ultérieures prévues par des dispositions légales ou réglementaires impératives. Sur ces listes, les candidats sont indiqués au moyen par un numéro progressif. La liste se compose de deux sections: une pour les candidats aux fonctions de commissaire aux comptes permanent, l'autre pour les candidats aux fonctions de commissaire aux comptes suppléants.

Tous les commissaires aux comptes doivent être inscrits au Registre des réviseurs légaux prévu au chapitre III du décret législatif n° 39 du 27 janvier 2010 et avoir exercé les activités de révision légale des comptes pendant au moins trois ans.

Seuls ont le droit de présenter des listes, les actionnaires qui, seuls ou conjointement à d'autres actionnaires, détiendraient globalement des actions avec droit de vote représentant au moins 2% du capital ayant droit de vote à l'assemblée ordinaire, c'est-à-dire le pourcentage plus bas prévu par la CONSOB conformément à l'article 147 ter, I C, du décret législatif n° 58/1998.

Les listes devront être déposées au siège de la société au plus tard le vingt-cinquième jour précédant la date de l'assemblée des actionnaires appelée à délibérer sur la nomination des membres du collège des commissaires aux comptes.

Afin d'attester l'existence de ce droit, une copie des certificats délivrés par des intermédiaires autorisés et attestant la propriété du nombre d'actions nécessaire à la présentation de ces listes devra être déposée au siège de la société dans le respect des délais prévus pour la publication des listes.

Chaque actionnaire, ainsi que les actionnaires appartenant au même groupe, ne peut présenter, pas même par personne ou société fiduciaire interposée, plus d'une liste et ne peut voter pour des listes différentes. Chaque candidat ne peut se présenter que dans une seule liste sous peine d'inéligibilité.

Les listes ne peuvent contenir des candidats qui ne rempliraient pas les conditions d'honorabilité et de professionnalisme prévues par la réglementation applicable. Les commissaires aux comptes sortants sont rééligibles.

Conjointement à chaque liste et ce dans les délais susmentionnés, sont déposés les curriculum professionnels des personnes désignées et les déclarations par lesquelles chaque candidat accepte la candidature et atteste, sous sa propre responsabilité, l'inexistence de causes d'inéligibilité et d'incompatibilité, ainsi que l'existence des conditions prescrites par la réglementation et les Statuts pour les fonctions respectives.

La liste pour laquelle les conditions susmentionnées ne sont pas respectées est considérée comme non présentée.

On procède à l'élection des commissaires aux comptes comme suit:

- 1) deux membres titulaires et un membre suppléant sont élus sur la liste qui a obtenu à l'assemblée des actionnaires le plus grand nombre de voix, sur la base de l'ordre progressif dans lequel ils sont indiqués dans les sections correspondantes de la liste,;
- 2) le membre permanent restant et l'autre membre suppléant sont élus sur la liste arrivée seconde lors de l'assemblée et aucunement liée, pas même indirectement, aux actionnaires ayant présenté ou voté pour la liste arrivée première, sur la base du numéro progressif dans lequel ils sont indiqués dans les sections correspondantes de la liste.

La présidence du collège des commissaires aux comptes revient au candidat de la liste arrivée seconde, à condition qu'au moins deux listes aient été présentées.

Dans le cas où les conditions requises par la réglementation et par les Statuts ne seraient pas remplies, le commissaire aux comptes est démis de ses fonctions.

En cas de remplacement d'un commissaire aux comptes, est subrogé le suppléant appartenant à la même liste que celui ayant cessé d'exercer ses fonctions.

Les règles ci-dessus en matière de nomination du collège des commissaires aux comptes ne s'appliquent pas lors des assemblées des actionnaires qui doivent, conformément à la loi, procéder à la nomination des commissaires aux comptes permanents et/ou suppléants et du Président nécessaire pour compléter le collège des commissaires aux comptes suite au remplacement ou à la déchéance, ainsi que pour la désignation des commissaires aux comptes qui n'auraient pas été nommés conformément aux alinéas précédents, pour quelque raison que ce soit. Dans ces cas, l'assemblée des actionnaires décide suivant les quorums légaux, sous réserve des dispositions - si applicable - de l'article 144-sexies, alinéa 12, du Règlement "Émetteurs" adopté par la CONSOB par la délibération n° 11971 du 14 mai 1999.

Aux fins des dispositions prévues par l'article 1, alinéa 3 du Décret du Ministre de la Justice n° 162 du 30 mars 2000, il est précisé que les activités éditoriales, publicitaires et les services de communication en général, indépendamment du moyen ou du support utilisé, constituent des activités couvertes par l'objet social de la société.



Les réunions du collège des commissaires aux comptes - dans le cas où le Président l'estimerait nécessaire - peuvent être valablement tenues en visioconférence ou en audioconférence, à condition que tous les participants puissent être identifiés par le Président et par tous les autres participants, qu'il leur soit possible de suivre la discussion et d'intervenir en temps réel durant les discussions des questions abordées, qu'il leur soit possible d'échanger des documents relatifs à ces questions et que toutes ces conditions soient déclarées dans le procès-verbal correspondant. Si ces conditions sont remplies, la réunion du collège des commissaires aux comptes est considérée comme étant tenue au lieu où se trouve le Président.

**Art. 23. Opérations avec des parties rattachées.** La société approuve les opérations avec des parties rattachées dans le respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur, de ses propres stipulations statutaires et des procédures adoptées en la matière.

La procédure en matière d'opérations avec des parties rattachées de la société peut prévoir que:

- 1) le conseil d'administration approuve dans tous les cas les "opérations de grande importance", malgré l'avis contraire de la majorité des administrateurs indépendants, à la condition que: i) l'accomplissement de celles-ci ait été préalablement autorisé par l'assemblée, conformément à l'article 2364, alinéa 1, n° 5, du Code Civil; ii) la majorité des associés "non liés à l'opération de grande importance" présents à l'assemblée dans une mesure d'au moins 10% du capital votant, n'ait pas voté contre cette opération;
- 2) au cas où la proposition de délibération du conseil d'administration ayant pour objet l'accomplissement d'une "opération de grande importance" à soumettre à l'assemblée serait approuvée avec l'avis contraire du Comité des administrateurs indépendants ou du collège des commissaires aux comptes, l'assemblée peut délibérer avec les quorums légaux, à la condition que la majorité des associés non liés à l' "opération de grande importance" présents à l'assemblée dans une mesure d'au moins 10% du capital votant, n'ait pas voté contre cette opération;
- 3) en cas d'urgence, les opérations avec les parties rattachées, qu'elles relèvent de la compétence du conseil d'administration ou de celle de l'assemblée, seraient conclues en dérogation aux dispositions visées à la procédure en matière d'"opérations avec des parties rattachées de la société", dans le respect de ce qui est prévu par les dispositions législatives et réglementaires en la matière.

#### Titre V. Comptes annuels

Art. 24. Clôture de l'exercice social - Répartition des bénéfices. L'exercice social est clos au 31 décembre de chaque année.

Des bénéfices nets résultant des comptes annuels il faut déduire cinq pour cent de ceux-ci à affecter à la réserve légale, jusqu'à ce que cette dernière atteigne le cinquième du capital social.

Les bénéfices restants sont utilisés en vue de l'assignation des dividendes délibérés par l'assemblée et/ou pour les autres buts que l'assemblée considère plus opportuns ou nécessaires.

Le conseil d'administration peut, au cours de l'exercice, distribuer aux actionnaires des acomptes sur les dividendes, dans le respect des dispositions légales en la matière.

Les dividendes non perçus dans les cinq ans de leur date d'exigibilité sont considérés comme prescrits en faveur de la société.

## Titre VI. Dissolution

Art. 25. Liquidateurs. En cas de dissolution de la société, l'assemblée détermine les modalités de la liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs, en en fixant les pouvoirs et la rémunération, dans les limites légales

### Titre VII. Dispositions générales

**Art. 26. Domiciliation des actionnaires – Tribunal conventionnel.** Le domicile des actionnaires envers la société est considéré comme étant élu, pour tous les effets légaux, au domicile figurant au registre des associés.

Dans le respect des dispositions légales en la matière, toutes les contestations entre les actionnaires et la société seront résolues par l'autorité judiciaire dans la circonscription de laquelle la société a son siège social.

Art. 27. Renvoi. Pour tous les points non prévus aux présents Statuts, on applique les dispositions légales."

#### Annexe 2. Article 5 des statuts de la société absorbante

"Art 5. Capital social. Le capital social souscrit et versé est de 450.265.793,58 € (quatre cent cinquante millions deux cent soixante-cinq mille sept cent quatre-vingt-treize virgule cinquante-huit), réparti en [16.066.212.958 (seize milliards soixante-six millions deux cent douze mille neuf cent cinquante-huit)]\* (\* Le nombre d'actions sera celui résultant du ratio d'échange déduction faite des actions de Lighthouse International Company S.A. détenues par Seat, non soumis à l'échange conformément à l'article 2504-ter du Code Civil Italien) actions ordinaires et 680.373 (six cent quatre-vingt mille trois cent soixante-treize) actions d'épargne, sans valeur nominale.

Dans les délibérations d'augmentation du capital social par paiement, le droit d'option peut être exclu pour un maximum de 10 pour cent du capital préexistant, à condition que le prix d'émission corresponde à la valeur de marché des actions et que cela soit confirmé par un rapport spécifique de la société chargée d'effectuer la révision légale des comptes.



L'assemblée générale des actionnaires du [DATE DE l'ASSEMBLÉE] a décidé d'émettre - en plusieurs phases - un maximum de 558.837.917 actions ordinaires et un maximum de 197.287 actions d'épargne à allouer, respectivement, aux détenteurs de bons de souscription relatifs aux actions ordinaires et aux détenteurs de bons de souscription relatifs aux actions d'épargne accordées aux actionnaires de la Société ayant cette qualité avant que n'intervienne la fusion par absorption de Lighthouse International Company S.A. dans la Société et à l'occasion de cette même fusion, suivant les conditions générales plus amplement décrites dans le Projet Commun de Fusion, dans le Rapport Explicatif de la Fusion et indiquées dans les Conditions Générales des Bons de Souscription, si exercés."

#### Annexe 3. Autres amendements aux statuts de la société absorbante

" Art. 4. Objet. La société a pour objet l'exercice de l'industrie et du commerce éditorial, typographique et graphique en général, exercés sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, y compris en ligne ou par tout moyen et technique disponible selon les cas pour l'exercice de ces activités; la collecte et l'exécution - y compris pour le compte de tiers -de la publicité, sous quelque forme et destinée à quelque moyen de communication que ce soit, ainsi qu'en ligne et par tout moyen et toute technologie disponibles de temps à autre pour l'exercice de telles activités, y compris en échange de biens ou services; la gestion d'activités - de promotion comprises - dans le domaine de la communication publicitaire et des initiatives de relations publiques - y compris les services e-commerce et les services pour le e-commerce, à savoir les activités de couponing et de proposition d'information, incluant les plateformes publicitaires sur internet ou mobile - sous quelque forme et à travers quelque moyen, et par tout moyen et toute technologie disponibles de temps en temps pour l'exercice de telles activités; l'exercice, l'élaboration et la vente, à travers quelque moyen technologique et support de transmission que ce soit, y compris en ligne et via Internet ou par tout moyen et technique disponible selon les cas, de toute sorte de service de documentation, concernant les multiples formes de l'activité économique, telles que à seul titre d'exemple, les banques de données et les services d'assistance au commerce de biens et services; la gestion de toutes les activités liées au traitement et à l'exercice de l'information de toute sorte et sous quelque forme que ce soit, y compris les activités concernant l'exercice et la commercialisation des services de communication de toute sorte, télématique, électronique et digital entre autres, à l'aide de tout instrument, toute technologie et à travers toute modalité disponible selon les cas, y compris la gestion de réseaux de communication électronique, télématique et digitale, ainsi que, de manière générale, toutes les activités, de production et commerciales, liées, complémentaires ou utiles au domaine d'intervention décrit plus haut.

La société peut en outre accomplir toutes les opérations commerciales, mobilières et immobilières, industrielles et financières (dans le cas de ces dernières non auprès des particuliers) fonctionnellement liées à la réalisation de l'objet social; à cette fin, elle peut aussi prendre, directement ou indirectement - dans les limites prévues par la loi -, des intérêts et des participations dans d'autres sociétés ou entreprises, étant expressément exclues toute activité liée à la collecte de l'épargne publique et de toute autre activité non autorisée aux termes de la loi."

"Art. 14. Composition du conseil d'administration. La société est administrée par un Conseil d'administration composé d'un minimum de 7 (sept) et d'un maximum de 21 (vingt-et-un) administrateurs.

L'assemblée des actionnaires détermine le nombre de membres du conseil d'administration, qui reste inchangé jusqu'à décision contraire, la durée de la nomination, sous réserve de la durée maximale prévue par la loi.

Les administrateurs sont rééligibles.

Dans le cas où, pour quelque raison que ce soit, la majorité des administrateurs élus par l'assemblée des actionnaires cesseraient d'exercer leurs fonctions avant la fin de leur mandat, les administrateurs restants du conseil d'administration seront considérés comme démissionnaires et la cessation de leurs fonctions prendra effet quand le conseil d'administration aura été reconstitué à l'issue d'une assemblée des actionnaires.

La nomination du conseil d'administration aura lieu sur base de listes présentées par les actionnaires conformément aux alinéas qui suivent ou par le conseil d'administration sortant, dans tous les cas sans préjudice de l'application de règles différentes et supplémentaires prévues par des dispositions légales ou réglementaires impératives. Sur ces listes, les candidats devront être indiqués par un numéro progressif.

Chaque liste devra contenir et indiquer expressément au moins deux candidats remplissant les critères d'indépendance requis par l'article 147 ter, IV C, du décret législatif n°58/1998.

La liste éventuellement soumise au conseil d'administration sortant et les listes présentées par les actionnaires devront être déposées au siège de la société au plus tard 25 jour avant la date de l'assemblée des actionnaires convoquée afin de délibérer sur la nomination des membres du conseil d'administration et elles devront être mises à la disposition du public au siège social, sur le site Internet de la société et selon les autres modalités prévues par règlement de la CONSOB [autorité italienne des marchés financiers], au moins vingt-et-un jours avant la date de l'assemblée des actionnaires.

Les actionnaires pourront présenter ou concourir à la présentation d'une seule liste et chaque candidat pourra se présenter sur une seule liste, sous peine d'inéligibilité.

Seuls les actionnaires qui, seuls ou conjointement à d'autres actionnaires, seront titulaires d'actions avec droit de vote représentant au moins 2% du capital social ayant droit de vote à l'assemblée ordinaire des actionnaires, ou représentant le pourcentage inférieur fixé par la CONSOB conformément à l'article 147 ter, I C, du décret législatif n°58/1998, auront le droit de présenter une liste. Afin d'attester qu'ils sont titulaires du droit susmentionné, une copie des certificats délivrés



par les intermédiaires autorisés et attestant la propriété du nombre d'actions nécessaires afin de présenter des listes, devra être déposée au siège de la société dans les délais prévus pour la publication des listes.

Conjointement à chaque liste, dans les délais susmentionnés, devront être déposés les curriculums professionnels et les déclarations par lesquelles chaque candidat accepte la candidature et déclare, en engageant sa seule responsabilité, l'absence de causes d'inéligibilité et d'incompatibilité, et le respect des conditions prescrites par la réglementation et par les Statuts pour les fonctions, ainsi que la mention éventuelle de la possibilité de se qualifier comme indépendant conformément à l'article 147 ter, IV C, du décret législatif n°58/1998. Les listes présentant trois candidats ou plus doivent être constituées d'hommes et de femmes, en conformité à l'avis de convocation de l'assemblée générale des actionnaires, afin de permettre une composition du Conseil d'Administration conforme aux dispositions en vigueur en matière de parité hommes -femmes. Toute liste qui ne respecterait pas les conditions ci-dessus sera considérée comme non présentée.

Chaque actionnaire avec droit de vote pourra voter pour une seule liste.

L'élection du conseil d'administration - sous réserve dans tous les cas des conditions prévues plus bas, pour le respect du nombre minimum d'administrateurs qui, selon la réglementation applicable, doivent remplir les critères d'indépendance ou seront nommés, si possible, par la minorité et dans tous les cas en conformité aux dispositions en vigueur concernant la parité hommes - femmes - intervient comme suit:

- 1) A partir de la liste ayant obtenu durant l'assemblée des actionnaires le plus grand nombre de suffrages exprimés, sont désignés, sur la base de l'ordre de priorité dans lequel ils figurent sur cette même liste, les administrateurs, correspondant au nombre des membres du conseil d'administration, moins deux;
- 2) les administrateurs restants seront désignés à partir des autres listes; à cet effet, les voix obtenues sur ces listes seront divisées par un puis par deux. Les parts ainsi obtenues seront attribuées progressivement aux candidats de chacune de ces listes, selon l'ordre prévu dans chaque liste. Les parts ainsi attribuées aux candidats par les différentes listes seront insérées dans un classement décroissant unique. Seront élus ceux qui auront obtenu les parts les plus élevées. À part égale, le candidat de la liste qui n'aurait encore élu aucun administrateur sera élu.

En cas d'égalité de voix et de part, l'on procédera à un nouveau vote et le candidat qui obtiendra la majorité relative des voix sera élu.

Il est reste établi:

- (i) qu'au moins un administrateur devra être issu d'une liste, si elle existe, qui ne serait pas liée, pas même indirectement, aux actionnaires ayant présenté ou voté pour la liste arrivée en tête en nombre de voix;
- (ii) qu'au moins un administrateur issu de la liste qui aurait obtenu à l'assemblée le plus de voix, ainsi qu'au moins un de ceux issus de la liste arrivée seconde en nombre de voix obtenues, devra remplir les conditions d'indépendance requises par l'article 147 ter, IV C, du décret législatif n° 58/1998.

Dans le cas où l'application des procédures prévues aux alinéas 1) et 2) ci-dessus ne permettrait pas de respecter les dispositions en vigueur en matière de parité hommes - femmes, la part de voix à allouer à chaque candidat sur les listes sera calculé en divisant le nombre de voix obtenues par chaque liste par le numéro d'Ordre de chaque candidat: le candidat du sexe le plus représenté avec la part la moins élevée parmi les candidats de toutes les listes est remplacé, sans préjudice de l'alinéa (ii) ci-dessus, par le candidat appartenant au sexe le moins représenté de la même liste (ayant le numéro progessif suivant le plus élevé); différemment, les administrateurs manquants sont nommés en conformité aux procédures décrites à l'avant-dernier paragraphe du présent article. Dans le cas où les candidats de différentes listes obtiendraient la même part, le candidat remplacé sera celui de la liste à partir de laquelle le plus grand nombre d'Administrateurs aura été désigné ou, en second lieu, le candidat désigné de la liste qui aura obtenu le moins de voix, ou au cas d'égalité des voix, le candidat ayant obtenu le moins de voix de l'assemblée générale des actionnaires à l'occasion d'un scrutin organisé à cet effet.

Pour la nomination des administrateurs n'ayant pas été nommés, pour quelque motif que ce soit, selon la procédure décrite ci-dessus, l'assemblée des actionnaires délibère selon les majorités prévues par la loi, sous réserve de l'obligation de respecter le nombre minimum d'administrateurs remplissant les critères d'indépendance susmentionnées de même qu'en conformité avec les dispositions en vigueur en matière de parité hommes - femmes.

Dans le cas où un ou plusieurs administrateurs viendraient à manquer au cours de l'exercice, s'applique l'article 2386 du Code Civil italien dans le respect des conditions requises en matière d'indépendance des administrateurs et de parité hommes -femmes."

" Art. 22. Collège des commissaires aux comptes. Le collège des commissaires aux comptes est composé de trois commissaires aux comptes permanents et de deux commissaires aux comptes suppléants, nommés par l'assemblée des actionnaires qui en fixe également la rémunération. Les commissaires aux comptes ont les devoirs et responsabilités prévus par les dispositions légales en vigueur.

Ils ont droit au remboursement des frais encourus dans l'exercice de leurs fonctions.

Afin de garantir à la minorité l'élection d'un commissaire aux comptes permanent et d'un commissaire aux comptes suppléant, la nomination du collège des commissaires aux comptes a lieu sur la base de listes présentées par les actionnaires conformément aux alinéas suivants, sous réserve dans tous les cas de l'application de règles différentes et ultérieures prévues par des dispositions légales ou réglementaires impératives. Sur ces listes, les candidats sont indiqués par un



numéro progressif. La liste se compose de deux sections: une pour les candidats aux fonctions de commissaire aux comptes permanent, l'autre pour les candidats aux fonctions de commissaire aux comptes suppléants. Les listes qui, toutes sections confondues, présentent un nombre de candidats égal ou supérieur à trois et qui concourent à la nomination de la majorité des membres du Collège des commissaires aux comptes, doivent inclure, dans la section des candidats pour la fonction de commissaire aux comptes permanent, un candidat homme et un candidat femme aux deux premières place de la liste, comme indiqué dans l'avis de convocation à l'assemblée générale des actionnaires, afin de respecter les dispositions en vigueur en matière de parité hommes - femmes. Dans le cas où la section pour les fonctions de commissaire aux comptes suppléant indiquerait deux candidats, il doit s'agir d'un homme et d'une femme.

Tous les commissaires aux comptes doivent être inscrits au Registre des réviseurs légaux prévu au chapitre III du décret législatif n°39 du 27 janvier 2010 et avoir exercé les activités de révision légale des comptes pendant au moins trois ans.

Seuls ont le droit de présenter des listes, les actionnaires qui, seuls ou conjointement à d'autres actionnaires, détiennent des actions avec droit de vote représentant au moins 2% du capital ayant droit de vote à l'assemblée ordinaire des actionnaires, ou le moindre pourcentage prévu par la CONSOB conformément à l'article 147 ter, I C, du décret législatif n°58/1998.

Les listes devront être déposées au siège de la société au plus tard vingt-cinq jours avant l'assemblée des actionnaires appelée à délibérer sur la nomination des membres du collège des commissaires aux comptes.

Afin d'attester l'existence de ce droit, une copie des certificats délivrés par des intermédiaires autorisés et attestant la propriété du nombre d'actions nécessaire à la présentation de ces listes, devra être déposée au siège de la société dans le respect des délais prévus pour la publication des listes.

Aucun actionnaire, ni aucun des actionnaires appartenant au même groupe, ne peut présenter, pas même indirectement ni par le biais d'une société fiduciaire, plus d'une liste et ne peut voter pour des listes différentes. Chaque candidat peut se présenter sur une seule liste sous peine d'inéligibilité.

Les listes ne peuvent contenir des candidats qui ne rempliraient pas les conditions d'honorabilité et de professionnalisme prévues par la réglementation applicable. Les commissaires aux comptes sortants sont rééligibles.

Conjointement à chaque liste et ce dans les délais susmentionnés, sont déposés les curriculums professionnels et déclarations des personnes désignées et les déclarations à travers lesquelles les candidats acceptent la candidature et attestent, en engageant sur leur seule responsabilité, l'inexistence de causes d'inéligibilité et d'incompatibilité, ainsi que le respect des conditions prescrites par la réglementation et les Statuts pour les fonctions pour lesquelles les candidatures sont présentées.

La liste pour laquelle les conditions susmentionnées ne sont pas respectées est considérée comme non présentée.

L'on procède à l'élection des commissaires aux comptes comme suit:

- 1) deux membres permanent et un membre suppléant sont élus sur la liste qui a obtenu à l'assemblée des actionnaires le plus grand nombre de voix, sur la base de l'ordre progressif dans lequel ils sont indiqués dans les sections correspondantes de la liste;
- 2) le membre permanent restant et l'autre membre suppléant sont élus sur la liste arrivée seconde lors de l'assemblée et aucunement liée, par même indirectement aux actionnaires ayant présenté ou voté pour la liste arrivée première, sur la base du numéro progressif dans lequel ils sont indiqués dans les sections correspondantes de la liste.

La présidence du collège des commissaires aux comptes revient au candidat de la liste arrivée seconde, à condition qu'au moins deux listes aient été présentées.

Dans le cas où les conditions requises par la réglementation et par les Statuts ne seraient pas remplies, le commissaire aux comptes est démis de ses fonctions.

En cas de remplacement d'un commissaire aux comptes, le commissaire aux comptes qui lui succède appartient à la même liste que celui ayant cessé d'exercer ses fonctions. Si un tel remplacement compromet le respect des dispositions en matière de parité hommes - femmes, le deuxième commissaire aux comptes suppléant, le cas échéant, appartenant au sexe le moins représenté et élu sur la liste du candidat remplacé sera désigné comme remplaçant. Si les procédures ne permettent pas de respecter les dispositions en matière de parité hommes - femmes, l'assemblée des administrateurs doit être convoquée afin de garantir le respect de ces dispositions.

Les règles ci-dessus en matière de nomination du collège des commissaires aux comptes ne s'appliquent pas lors des assemblées des actionnaires qui doivent, conformément à la loi ou aux Statuts, procéder à la nomination des commissaires aux comptes permanents et/ou suppléants et du Président, nécessaire pour compléter le collège des commissaires aux comptes suite au remplacement ou à la déchéance, ainsi que pour la désignation des commissaires aux comptes qui n'auraient pas été nommés conformément aux alinéas précédents, pour quelque raison que ce soit. Dans ces cas, l'assemblée des actionnaires décide suivant les quorums légaux, sous réserve des dispositions - si applicable - de l'article 144-sexies, alinéa 12, du Règlement des Émetteurs adopté par la CONSOB par la délibération n°11971 du 14 mai 1999, ainsi que dans le respect des dispositions en vigueur en matière de parité hommes - femmes et autres dispositions légales applicables.



Aux fins des dispositions prévues par l'article 1, alinéa 3 du Décret du Ministre de la Justice n°162 du 30 mars 2000, il est précisé que les activités éditoriales, publicitaires et les services de communication en général, indépendamment du moyen ou du support utilisé, constituent des activités couvertes par l'objet social de la société.

Les réunions du collège des commissaires aux comptes - dans le cas où le Président l'estimerait nécessaire - peuvent être valablement tenues en visioconférence ou en audioconférence, à condition que tous les participants puissent être identifiés par le Président et par tous les autres participants, qu'il leur soit possible de suivre la discussion et d'intervenir en temps réel durant les discussions des questions abordées, qu'il leur soit possible d'échanger des documents relatifs à ces questions et que toutes ces conditions soient déclarées dans le procès-verbal correspondant. Si ces conditions sont remplies, la réunion du collège des commissaires aux comptes est considérée comme étant tenue au lieu où se trouve le Président."

"Art. 28. Dispositions transitoires. Les dispositions des articles 14 (Composition du Conseil d'Administration) et 22 (Collège des Commissaires aux comptes) ayant pour but de garantir le respect des dispositions en vigueur en matière de parité hommes - femmes s'appliquent à compter du premier renouvellement du Conseil d'Administration et du Collège des commissaires aux comptes après le 12 août 2012 et pour trois mandats consécutifs."

#### Annexe 4. Conditions d'exercice des bons de souscription

"Les Bonds de Souscription seront exerçables si lors d'un Jour d'Essai pendant la Période de Validité des Bons de Souscription la somme de:

- (a) la Valeur des Nouvelles Actions;
- (b) tous les dividendes payés par Seat en rapport au Nouveau Capital pendant la période allant de la Date Effective de la Restructuration jusqu'au Jour Ouvrable précédant le Jour d'Essai;
  - (c) la Valeur des Obligations Stub; et
- (d) les intérêts en réalité payés par Seat en rapport avec les Obligations Stub pendant la période allant de la Date Effective de la Restructuration jusqu'au Jour Ouvrable précédant le Jour d'Essai,

est égale ou supérieure à 70% de la somme principale restante des Obligations Lighthouse au Jour Ouvrable précédant la conversion des Obligations Lighthouse en actions de Lighthouse (les "Conditions d'Exercice").

Aux fins ci-dessous:

"Jour Ouvrable" indique le jour (autre qu'un samedi, un dimanche ou autre jour férié à Milan) pendant lequel les banques sont ouvertes pour l'exercice ordinaire de l'activité bancaire à Milan;

"Lighthouse" signifie Lighthouse International Company S.A., une société constituée suivant le droit luxembourgeois;

"Obligations Lighthouse" signifie les €1,3 milliards 8% billets de premier rang dus en 2014 émis par Lighthouse par acte du 22 avril 2004;

"MTA" signifie Mercato Telematico Azionario régie et gérée par Borsa Italiana S.p.A;

"Nouveau capital" indique les actions ordinaires du capital social de Seat représentant 88% du capital social ordinaire restant de Seat à la Date Effective de la Restructuration à émettre par Seat en relation avec la fusion de Lighthouse dans Seat;

"Prix Moyen des Nouvelles Actions" indique le cours moyen pondéré des volumes du prix quotidien officiel noté par Borsa Italiana S.p.A. à payer pour des actions ordinaires Seat pendant les trente Jours de Cotation Qualifiés consécutifs précédant le Jour d'Essai sur le MTA du prix qui est noté sur le système de cotation du prix;

"Valeur du Nouveau Capital" indique le Prix Moyen des Nouvelles Actions applicable au Jour d'Essai pertinent multiplié par le nombre d'actions au Jour d'Essai comme initialement représenté par les Nouvelles Actions ou toute autre action en laquelle les Nouvelles Actions ont été converties, consolidées ou divisées;

"Jours de Cotation Qualifiés" indique un jour concernant (i) le calcul du Prix Moyen des Nouvelles Actions, pendant lequel le volume total des actions ordinaires de Seat échangées sur le MTA est égal ou supérieur à 80% à la moyenne arithmétique quotidienne de volume échangé d'actions ordinaires de Seat sur le MTA pendant les 12 mois précédant une telle période à un tel jour; et (ii) le calcul de la Valeur de l'Obligation Stub, pendant lequel le volume total de: (a) au cas où les Obligations Stub seraient remplaçables par des Billets Garantis de Premier Rang, les Billets Garantis de Premier Rang échangés sur la bourse pertinente indiquée dans les Conditions Générales est égale ou supérieur à 80 pour cent de la moyenne arithmétique quotidienne de volume échangé de Billets Garantis de Premier Rang sur une telle bourse depuis l'émission; ou (b) au cas où les Obligations Stub ne seraient pas remplaçables par des Billets Garantis de Premier Rang, les Obligations Stub échangées sur la bourse pertinente indiquée dans les Conditions Générales est égale ou supérieur à 80 pour cent de la moyenne arithmétique quotidienne de volume échangé d'Obligations Stub sur une telle bourse pertinente depuis l'émission;

"Date Effective de la Restructuration" indique la date à laquelle toutes les transactions relatives à la restructuration financière de Seat ont été accomplies, et qui sera communiquée par Seat de manière spécifiée dans les Conditions Générales;

"Seat" signifie Seat Pagine Gialle SpA;



"Billets Garantis de Premier Rang" indique les €550.000.000 10,5% billets garantis de premier rang dus en 2017 émis par Seat Pagine Gialle S.p.A., qui dans certaines circonstances doivent être utilisés afin d'évaluer les Obligations Stub à être émises comme Billets Additionnels définis dans l'acte concernant les Billets Garantis de Premier Rang;

"Obligations Stub" indique les €65.000.000 10,5% billets garantis de premier rang à être émis par Seat comme Billets Additionnels définis dans l'acte concernant les Billets Garantis de Premier Rang;

"Valeur de l'Obligation Stub" signifie (a) au cas où les Obligations Stub sont remplaçables par des Billets Garantis de Premier Rang, le cours moyen pondéré des volumes du prix intrajournalier moyen énoncé pour €1 des Obligations Stub et/ou des Billets Garantis de Premier Rang émis par Seat pendant les trente Jours de Cotation Qualifiés consécutifs précédant le Jour d'Essai ou (b) au cas où les Obligations Stub ne sont pas remplaçables par des Billets Garantis de Premier Rang, le cours moyen pondéré des volumes du prix intrajournalier moyen énoncé pour €1 des Obligations Stub émis par Seat pendant les trente Jours de Cotation Qualifiés consécutifs précédant le Jour d'Essai, chaque fois, sur la bourse pertinente indiquée dans les Conditions Générales tel prix est indiqué par le système de cotation des prix pour un tel échange multiplié par un nombre d'Obligations Stub restantes au Jour d'Essai. Au cas où Seat considère (agissant de façon raisonnable) que les Obligations Stub ou les Billets Garantis de Premier Rang (le cas échéant) sont insuffisamment liquides, pour permettre le calcul de la Valeur de l'Obligation Stub en conformité avec la méthode décrite ci-dessus lors d'un Jour d'Essai quand Seat considère que les Conditions d'Exercice pourraient potentiellement être remplies en considérant que l'évaluation de l'Obligation Stub basée sur la valeur totale d'Obligations Stub restantes, alors lors d'un tel Jour d'Essai la Valeur de l'Obligation Stub devra être calculée en utilisant la moyenne arithmétique du prix noté par trois ou plusieurs instituts financiers à acquérir des Obligations Stub pour une valeur de €1 million, multiplié par 65 (représentant la valeur totale des Obligations Stub);

"Conditions Générales" indique les conditions générales finales des Bons de Souscription à être approuvées par le Conseil d'Administration de Seat avant l'émission de tels Bons de Souscription.

"Jour d'Essai" désigne chaque Jour Ouvrable pendant la Durée de Validité des Bons de Souscription pendant lequel la Valeur de l'Obligation Stub et le Prix Moyen des Nouvelles Actions sera calculée par Seat conformément aux dispositions qui seront insérées dans les Conditions Générales; et

"Durée de Validité des Bons de Souscription" désigne la période de la Date Effective de la Restructuration incluse à la date étant le deuxième anniversaire de celle-ci (ou dans le cas où il ne s'agirait pas d'un Jour Ouvrable, le premier Jour Ouvrable suivant).

Pour une période de 30 Jours Ouvrables suivant une quelconque consolidation ou division des actions, aucun Jour d'Essai ne devra se produire.

Les Bons de Souscription ne seront sujet à aucune restriction de transfert, de quelque nature que ce soit.

Suite à l'exercice des Bons de Souscription, Seat veillera à délivrer les actions ordinaires et/ou actions d'épargne correspondantes au détenteur du Bon de Souscription en question selon la manière spécifiée dans les Conditions Générales.

Les Bons de Souscription feront l'objet des conditions générales finales des Conditions Générales."

### Constat

Attendu que le notaire soussigné certifie l'existence de la légalité du Projet Commun de fusion et de tous les actes, documents et formalités incombant aux sociétés fusionnantes conformément à l'article 271 paragraphe 2 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à EUR 3000.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: H. Précigoux, R. van't Hoeft et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 mai 2012. LAC/2012/19954. Reçu douze euros (12.-€).

Le Receveur (signée): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 4 mai 2012.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2012052431/2051.

(120072813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2012.



# Drivam Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 68.951.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012044077/9.

(120058670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

## King's Cross Asset Funding 41, Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 125.632.

- 1) Le nom du liquidateur de la société est désormais State Street Services (Luxembourg) S.A..
- 2) L'adresse professionnelle de State Street Services (Luxembourg) S.A., liquidateur de la Société est désormais le 47, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2012043936/14.

(120057403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

#### GREI, General Real Estate Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 90.261.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

**FIDUPAR** 

1, rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2012044148/13.

(120058848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

## King's Cross Asset Funding 42, Société à responsabilité limitée (en liquidation).

### Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 125.633.

Extrait des résolutions adoptées par le Conseil de Gérance de la Société le 2 avril 2012

Le Conseil de Gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 6, Rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, au 47, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2012043937/14.

(120057436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.



### King's Cross Asset Funding 5, Société à responsabilité limitée (en liquidation).

# Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 108.962.

Extrait des résolutions adoptées par le Conseil de Gérance de la Société le 2 avril 2012

Le Conseil de Gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 6, Rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, au 47, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société Signature

Référence de publication: 2012043938/14.

(120057426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

# King's Cross Asset Funding 8-MAPLE, Société à responsabilité limitée (en liquidation).

# Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 111.295.

Extrait des résolutions adoptées par le Conseil de Gérance de la Société le 2 avril 2012

Le Conseil de Gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 6, Rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, au 47, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société Signature

Référence de publication: 2012043939/14.

(120057441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

# Dado & Iaia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 145.300.

Les comptes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DADO & IAIA S.A.

DONATI Régis / DE BERNARDI Alexis

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012044067/12.

(120058473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

# Asteri Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 138.191.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 12 avril 2012.

Référence de publication: 2012044000/10.

(120059000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.



#### SKR SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1947 Luxembourg, 13, rue Joseph Leydenbach. R.C.S. Luxembourg E 4.744.

#### **STATUTS**

L'an deux mille douze, le 28 mars

- 1) Madame Samira Diabi demeurant 15, rue Beatrix de Bourbon L-1225 Luxembourg
- 2) Mlle Sarah Hadj Brahim demeurant 15, rue Beatrix de Bourbon L-1225 Luxembourg
- 3) Mlle Kenza Hadj Brahim demeurant 15, rue Beatrix de Bourbon L-1225 Luxembourg
- 4) Mlle Rösen Hadj Brahim demeurant 15, rue Beatrix de Bourbon L-1225 Luxembourg

Déclarent constituer une société civile immobilière.

- **Art. 1** er. La société est une société civile immobilière familiale. Elle a pour objet l'acquisition et la mise en valeur d'un ou de plusieurs immeubles. Son activité se limite à la seule gestion de patrimoine à l'exclusion de toute activité commerciale.
  - Art. 2. La société prend la dénomination de SKR SCI
- **Art. 3.** La société est constituée pour une durée de 30 ans. Elle pourra être prorogée à l'échéance de la durée initiale pour une nouvelle durée à déterminer par la simple volonté des associés. Elle pourra être dissoute anticipativement par décision des associés pour motifs graves.
  - Art. 4. Le siège est à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché à l'exclusion de l'étranger et ce par simple décision du conseil d'administration.

- **Art. 5.** Le capital social entièrement libéré est fixé à mille (1000,-) Euros, divisé en mille (1000) parts d'un (1) Euros chacune. Ces parts sont attribuées comme suit:
  - 1) À madame Samira Diabi 997 parts
  - 2) A Mle Sarah Hadj Brahim 1 part
  - 3) A Mlle Kenza Hadj Brahim 1 part
  - 4) A Mlle Rösen Hadi Brahim 1 part

Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

**Art. 6.** La cession des parts s'opérer par acte authentique ou par acte sous seing privé, en observant l'article 1690 du Code Civil.

Les parts sont librement cessibles entre les 4 associés.

Elles ne pourront être cédées à des tiers non-associés qu'avec l'agrément des associés décidant à l'unanimité.

Les associés fondateurs ont un droit de préemption pour l'acquisition des parts.

**Art. 7.** La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers de l'associé ou des associés décédés.

L'interdiction, la faillite, la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un ou de plusieurs associés ne mettra pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite, de liquidation judiciaire ou de déconfiture.

Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris par les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part comporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

- **Art. 8.** Chaque pat donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes.
- Art. 9. Dans les rapports entre eux et vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion des parts qu'il possède.
- **Art. 10.** La société est administrée par un administrateur, associé ou non, nommé par l'assemblée des associés à une majorité des voix. Une part donne droit à une voix. L'assemblée détermine les pouvoirs du ou des gérants.
- **Art. 11.** Les associés se réunissent chaque année en assemblée générale. Le jour, l'heure et le lieu de l'assemblée ainsi que l'ordre du jour sont indiqués dans les avis de convocation que le ou les administrateurs adressent aux associés.
  - Art. 12. L'exercice cadre avec l'année civile.



Art. 13. L'assemblée entend le rapport su ou des administrateurs sur les affaires sociales, approuve les comptes, délibère sur les points portés à l'ordre du jour.

Art. 14. La liquidation de la société se fera par les soins du ou des administrateurs.

Fait à Luxembourg, le 28 mars 2012 en quatre exemplaires.

Assemblée Générale Extraordinaire

Les associés de la SKR SCI nomment administrateur à l'unanimité des voix pour une durée illimitée

Madame Samira Diabi par la signature de laquelle la société est valablement engagée en toutes circonstances.

Le siège de la société est fixé au nr 13, rue Joseph Leydenbach à L-1947 Luxembourg.

Fait à Luxembourg le 28 mars 2012.

Samira Diabi Administrateur

Référence de publication: 2012041694/65.

(120054840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2012.

## Brasserie Huppée s. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 149, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 142.439.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012044006/10.

(120058719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

# King's Cross Asset Funding 9, Société à responsabilité limitée (en liquidation).

## Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 111.494.

Extrait des résolutions adoptées par le Conseil de Gérance de la Société le 2 avril 2012

Le Conseil de Gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 6, Rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, au 47, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2012043940/14.

(120057435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

# Brasserie Huppée s. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 149, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 142.439.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012044007/10.

(120058720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

## Brasserie Huppée s. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 149, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 142.439.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 12 avril 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012044008/10.

(120058721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

### Dado & Iaia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 145.300.

Les comptes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DADO & IAIA S.A.

DONATI Régis / DE BERNARDI Alexis

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012044068/12.

(120058474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

#### Bairlinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 94.272.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2012044010/10.

(120058824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

#### BPA Financing S.àr.I., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 139.050.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 11 avril 2012.

Référence de publication: 2012044021/10.

(120058235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

### BPA Financing S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 139.050.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 11 avril 2012.

Référence de publication: 2012044022/10.

(120058236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

# Centrum Saint Petersbourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 135.489.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012044026/10.

(120058765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

# Centrum Saint Petersbourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 135.489.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012044027/10.

(120058766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

#### Evergreen Estates Holding SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 89.474.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012044095/9.

(120058577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

### Centrum Saint Petersbourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 135.489.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012044028/10.

(120058767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

# Content Ventures Limited, Société Anonyme, (anc. Apace Media plc).

Siège de direction effectif: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 147.338.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012044033/10.

(120058852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

# Domaine de la Fagne Wery S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 20, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 53.623.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2012.

Krieger Jean-Claude

Le Cabinet Comptable

Référence de publication: 2012044076/12.

(120058411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.



# Cameros Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal. R.C.S. Luxembourg B 48.766.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2012.

Référence de publication: 2012044041/10.

(120058196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

# Chamberi Reinsurance, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 125.226.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2012044053/10.

(120058214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

### Ferrum Pension Management S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 1, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 122.594.

Im Jahre zweitausendzwölf, am zweiundzwanzigsten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg,

#### IST ERSCHIENEN

Feri AG, eine Aktiengesellschaft, gegründet nach deutschem Recht, mit Sitz in D - 61348 Bad Homburg, Haus am Park, Rathausplatz 8-10, und alleiniger Gesellschafter der Ferrum Pension Management S.à r.l., mit Sitz in 1, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxemburg, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 122594, gegründet gemäß notarieller Urkunde vom 11. Dezember 2006, welche am 8. Januar 2007 im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations ("Memorial") veröffentlicht wurde (die "Gesellschaft"),

hier vertreten durch Francis Kass, Rechtsanwalt, berufsansässig in Luxemburg, auf Grund einer Vollmacht erteilt in Luxemburg am 23. Februar 2012 (der "Vollmachtnehmer").

Diese Vollmacht bleibt nach Unterzeichnung ne varietur durch den Vollmachtnehmer und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben registriert zu werden.

In ihrer oben beschriebenen Eigenschaft als alleinige Gesellschafterin ersucht die erschienene Partei den unterzeichneten Notar, die folgenden Beschlüsse zu beurkunden:

## Erster Beschluss

Die erschienene Partei beschließt, nach Kenntnisnahme des Verschmelzungsberichtes des Geschäftsführerrates der Gesellschaft die Verschmelzung der Gesellschaft mit der Luxemburger Verwaltungsgesellschaft Institutional Trust Management Company S.à r.l., mit Sitz in 18, boulevard de la Foire, L-1528 Luxemburg, wie in dem am 11. Februar 2012 im Memorial Nummer 370 veröffentlichten Verschmelzungsplan beschrieben, zu genehmigen.

Eine Kopie des Verschmelzungsberichtes des Geschäftsführerrates der Gesellschaft bleibt vorliegender Urkunde beigefügt.

#### Zweiter Beschluss

Die erschienene Partei beschließt, das Verschmelzungsdatum auf den 22. März 2012 festzulegen.

# **Dritter Beschluss**

Die erschienene Partei beschließt, auf einen Bericht des Wirtschaftsprüfers im Rahmen der Verschmelzung ausdrücklich zu verzichten.

# Vierter Beschluss

Die erschienene Partei beschließt, den Übergang sämtlicher Vermögenswerte und Verbindlichkeiten der Gesellschaft auf die Institutional Trust Management Company S.à r.l. mit Wirkung zu vorbenanntem Verschmelzungsdatum zu genehmigen.



#### Fünfter Beschluss

Die erschienene Partei beschließt, die Auflösung der Gesellschaft und Annullierung ihrer Gesellschaftsanteile als notwendige Konsequenz der Verschmelzung zu genehmigen.

#### Feststellung

Der unterzeichnete Notar bestätigt hiermit den Bestand und die Rechtswirksamkeit des Verschmelzungsplans sowie alle Formalitäten im Zusammenhang mit den fusionierenden Parteien nach den Bestimmungen von Artikel 271 des Gesetzes vom 10. August 1915.

Worüber Urkunde aufgenommen wurde zu Luxemburg am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Verlesung und Erklärung des Vorstehenden an den Vollmachtnehmer als Erschienenen, der dem Notar nach Namen, Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt ist, hat der Vollmachtnehmer mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: F. KASS und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 mars 2012. Relation: LAC/2012/14766. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - der Gesellschaft auf Begehr erteilt.

Luxemburg, den 5. April 2012.

Référence de publication: 2012041993/53.

(120055498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2012.

# Chasey S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 113.809.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 April 2012.

CHASEY S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant

Référence de publication: 2012044055/14.

(120058357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

# Private Trust Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 1, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 123.203.

Im Jahre zweitausendzwölf, am zweiundzwanzigsten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

#### IST FRSCHIENEN

Feri AG, eine Aktiengesellschaft, gegründet nach deutschem Recht, mit Sitz in D -61348 Bad Homburg, Haus am Park, Rathausplatz 8-10, und alleiniger Gesellschafter der Private Trust Management Company S.à r.l., mit Sitz in 1, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxemburg, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 123203, gegründet gemäß notarieller Urkunde vom 22. Dezember 2006, welche am 2. März 2007 im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations ("Mémorial") veröffentlicht wurde (die "Gesellschaft"),

hier vertreten durch Francis Kass, Rechtsanwalt, berufsansässig in Luxemburg, auf Grund einer Vollmacht erteilt in Luxemburg am 23. Februar 2012 (der "Vollmachtnehmer").

Diese Vollmacht bleibt nach Unterzeichnung ne varietur durch den Vollmachtnehmer und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben registriert zu werden.

In ihrer oben beschriebenen Eigenschaft als alleinige Gesellschafterin ersucht die erschienene Partei den unterzeichneten Notar, die folgenden Beschlüsse zu beurkunden:

#### Erster Beschluss

Die erschienene Partei beschließt, nach Kenntnisnahme des Verschmelzungsberichtes des Geschäftsführerrates der Gesellschaft die Verschmelzung der Gesellschaft mit der Luxemburger Verwaltungsgesellschaft Institutional Trust Mana-



gement Company S.à r.l., mit Sitz in 18, boulevard de la Foire, L-1528 Luxemburg, wie in dem am 11. Februar 2012 im Mémorial Nummer 370 veröffentlichten Verschmelzungsplan beschrieben, zu genehmigen.

Eine Kopie des Verschmelzungsberichtes des Geschäftsführerrates der Gesellschaft bleibt vorliegender Urkunde beigefügt.

#### Zweiter Beschluss

Die erschienene Partei beschließt, das Verschmelzungsdatum auf den 22. März 2012 festzulegen. DRITTER BESCHLUSS Die erschienene Partei beschließt, auf einen Bericht des Wirtschaftsprüfers im Rahmen der Verschmelzung ausdrücklich zu verzichten.

#### Vierter Beschluss

Die erschienene Partei beschließt, den Übergang sämtlicher Vermögenswerte und Verbindlichkeiten der Gesellschaft auf die Institutional Trust Management Company S.à r.l. mit Wirkung zu vorbenanntem Verschmelzungsdatum zu genehmigen.

# Fünfter Beschluss

Die erschienene Partei beschließt, die Auflösung der Gesellschaft und Annullierung ihrer Gesellschaftsanteile als notwendige Konsequenz der Verschmelzung zu genehmigen.

#### Feststellung

Der unterzeichnete Notar bestätigt hiermit den Bestand und die Rechtswirksamkeit des Verschmelzungsplans sowie alle Formalitäten im Zusammenhang mit den fusionierenden Parteien nach den Bestimmungen von Artikel 271 des Gesetzes vom 10. August 1915.

Worüber Urkunde aufgenommen wurde zu Luxemburg am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Verlesung und Erklärung des Vorstehenden an den Vollmachtnehmer als Erschienenen, der dem Notar nach Namen, Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt ist, hat der Vollmachtnehmer mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: F. KASS und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 mars 2012. Relation: LAC/2012/14767. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG – Der Gesellschaft auf Begehr erteilt.

Luxemburg, den 5. April 2012.

Référence de publication: 2012042187/52.

(120055529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2012.

#### Immoparibas Royal-Neuve S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 31.237.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

1, rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2012044177/13.

(120058150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

# Company and Accounting Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 29.633.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012044060/10.

(120059050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.



# Oeko-Bureau, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3714 Rumelange, 3, place des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 24.988.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN S.à.r.l. 259 ROUTE D'ESCH L-1471 LUXEMBOURG Signature

Référence de publication: 2012044402/13.

(120058592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

# Prestige Properties, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 112.485.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012044428/10.

(120058677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

### PSA Finance S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 124.605.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012044429/10.

(120058575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

# Recticel Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 4.890.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2012044433/10.

(120058246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

# Raiffeisen Vie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 90.283.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RAIFFEISEN VIE S.A.

Référence de publication: 2012044437/10.

(120058497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.



# S.u.P. Premium I, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 132.934.

Les comptes annuels au 31. Dezember 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für S.u.P. Premium I

DZ PRIVATBANK S.A.

Vera Augsdörfer / Birgit Maurer

Référence de publication: 2012044451/12.

(120058732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

# S.u.P. Premium III, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 132.899.

Les comptes annuels au 31. Dezember 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für S.u.P. Premium III

DZ PRIVATBANK S.A.

Vera Augsdörfer / Birgit Maurer

Référence de publication: 2012044452/12.

(120058730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

#### **OZ** International Trading Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 132.308.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012044406/10.

(120058810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

# Les Bovins du Nord (Nordvieh) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9964 Huldange, Burgplatz.

R.C.S. Luxembourg B 94.314.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012044338/10.

(120058740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

#### Lemon Event & Communication Services, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8283 Kehlen, 4, rue de Schoenberg.

R.C.S. Luxembourg B 136.190.

Les comptes annuels arrêtés au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg. Signature.

Référence de publication: 2012044335/10.

(120058817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck